

Restitution diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du PLUi

DIAGNOSTIC AGRICOLE CC du PAYS DE CONCHES

11 Mai 2026



- 1. OBJECTIFS, MOYENS & METHODES**
- 2. RECENSEMENT AGRICOLE : DYNAMIQUE 2010/2020**
- 3. ESPACE AGRICOLE DU TERRITOIRE**
- 4. RESULTATS DE L'ENQUETE AGRICOLE**
- 5. EXPRESSION DES EXPLOITANTS AGRICOLES**
- 6. ENJEUX ET ATELIERS**

DIAGNOSTIC AGRICOLE : PAYS DE CONCHES

**OBJECTIFS,
MOYENS & METHODES**



OBJECTIFS, MOYENS ET METHODE

Objectifs

- **Dresser le portrait agricole**
- **Recenser et localiser toutes les activités agricoles professionnelles**
- **Identifier les enjeux à prendre en compte dans le PLUi**

Moyens et méthode

- **Réunion de lancement le 28 Novembre 2025.**

(démarche PLUi, méthode diagnostic agricole, inscriptions aux permanences)

- ✓ ~ 18 personnes présentes

Du 27 janvier au 12 février 2026

- ✓ 6 permanences en mairie + contacts tél/mail
- ✓ 93 questionnaires saisis

Ressources complémentaires mobilisées

RGA, PAC, Comptes de l'agriculture, Observatoire de l'installation agricole, Observatoire de l'agriculture biologique, ...)



Objectifs de la mission

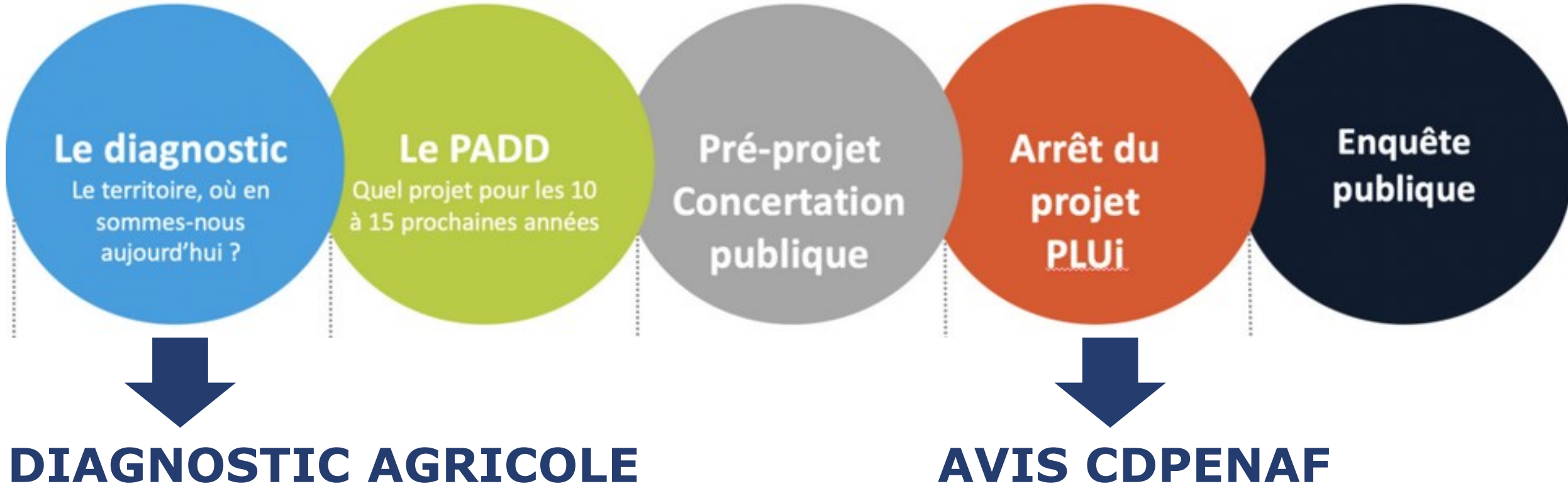
Connaître l'agriculture locale ...

- Disposer d'une connaissance globale et objective de l'agriculture locale, de son rôle dans les activités du territoire et de sa traduction spatiale.
- Mettre en évidence ses atouts, ses faiblesses, sa multifonctionnalité et sa pérennité à moyen et long terme.

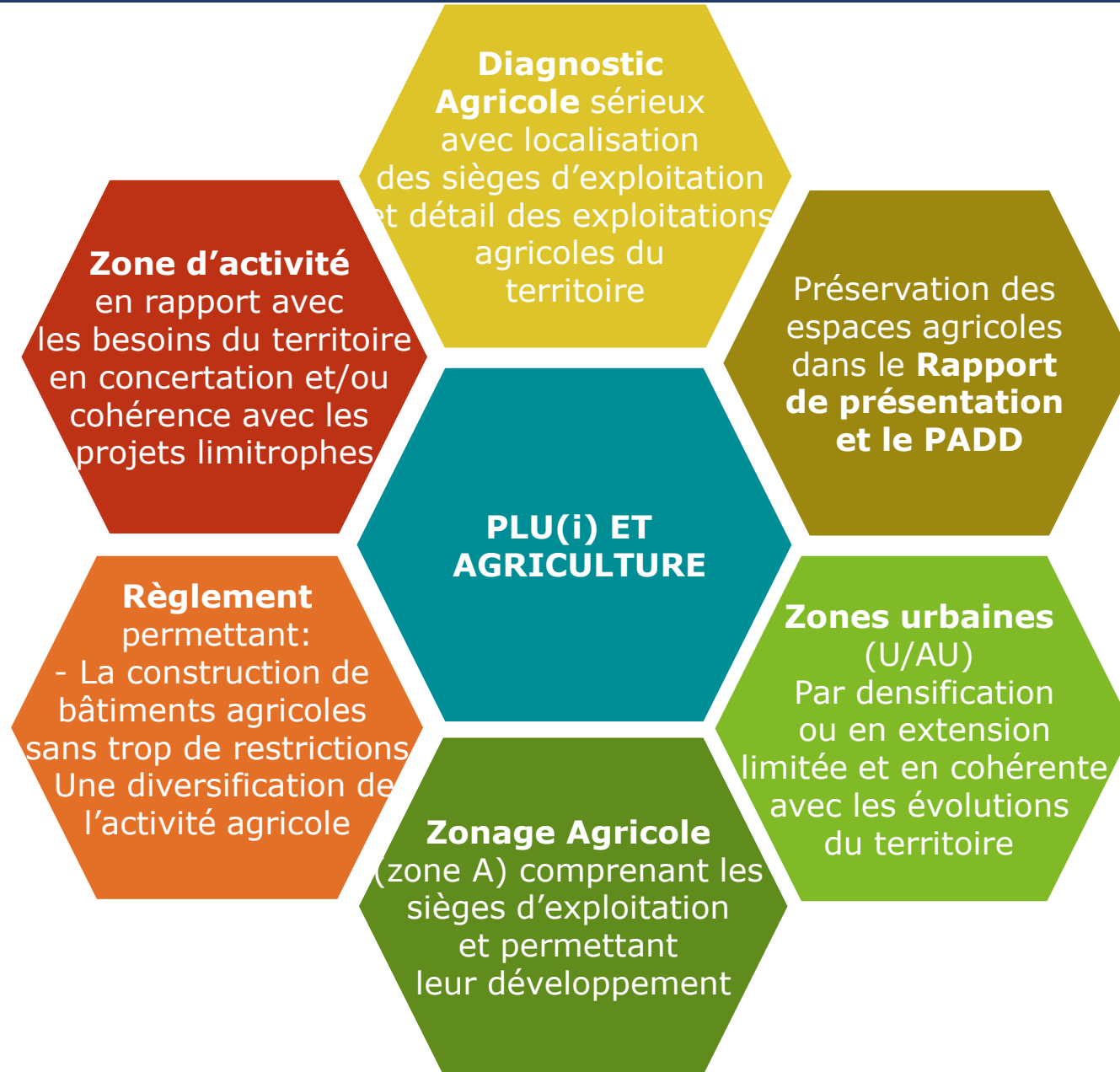
pour alimenter la construction du PADD et aider à la prise de décisions

- Mener une réflexion globale pour identifier les enjeux agricoles spécifiques et les intégrer au PLUi
- Faciliter le dialogue entre les élus et les agriculteurs pour la définition d'un avenir partagé
- Identifier les contraintes particulières et les bâtiments existants ou en projet, en particulier les bâtiments agricoles notamment d'élevage générant des périmètres réciproques d'inconstructibilité.

AVIS PPA



L'agriculture au cœur du PLUi



DIAGNOSTIC AGRICOLE : PAYS DE CONCHES

ESPACE AGRICOLE

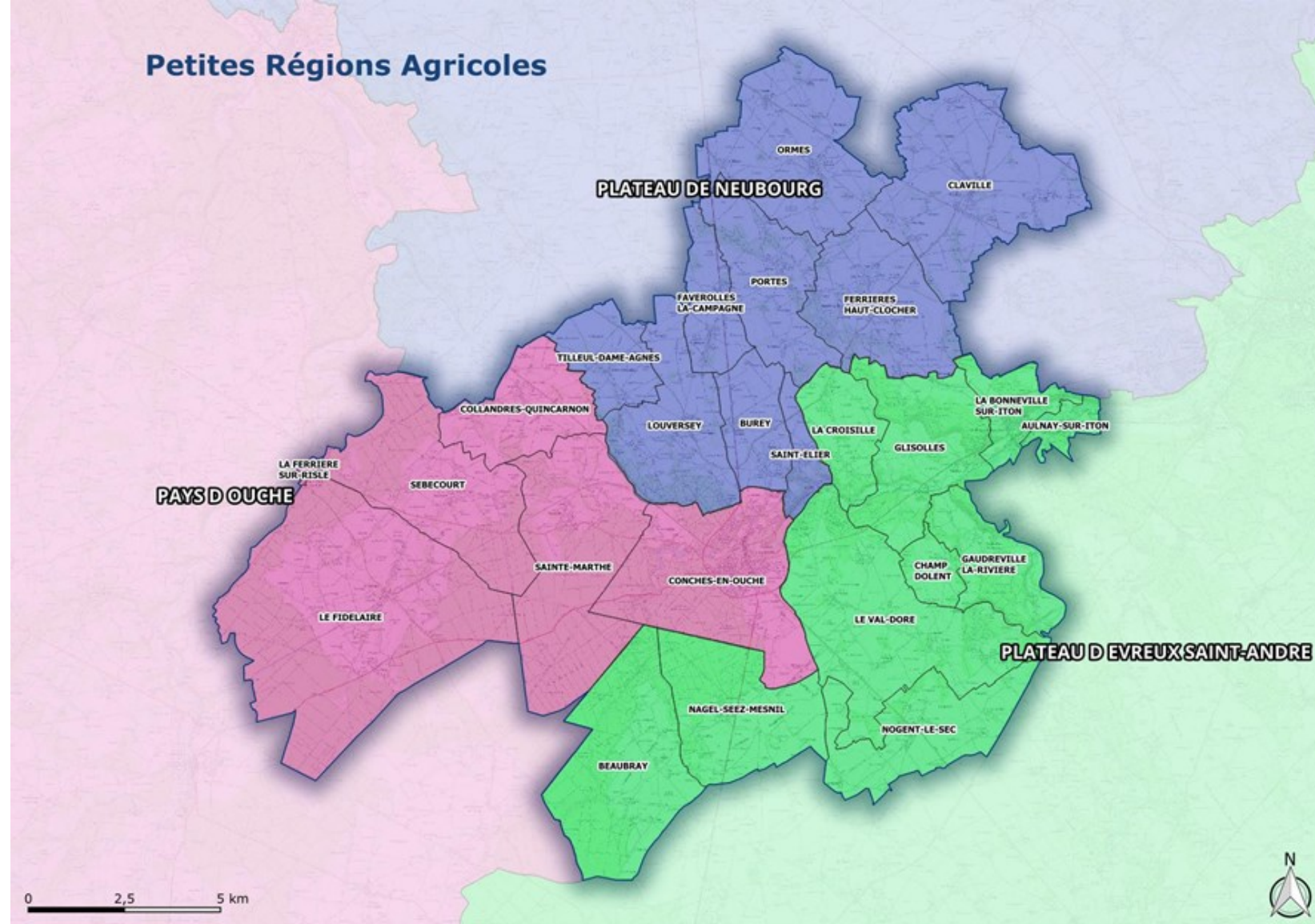


Petites régions agricoles (PRA)

Instaurées en 1946, les PRA avaient pour objectif de disposer d'un zonage approprié pour la mise en œuvre d'actions d'aménagement, destinées à accélérer le développement de l'agriculture.

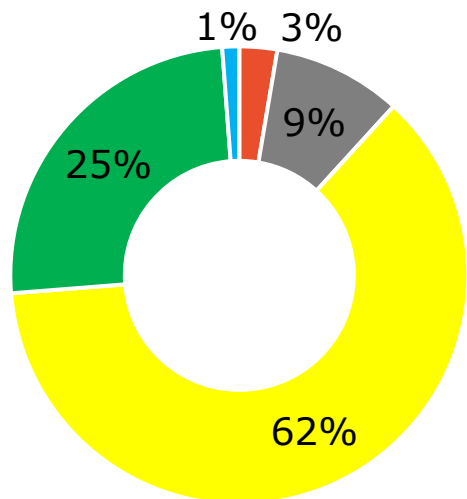
Il est identifié sur le territoire du Pays de Conches 3 petites régions agricoles :

- Pays d'Ouche
- Plateau du Neubourg
- Plateau d'Evreux Saint André

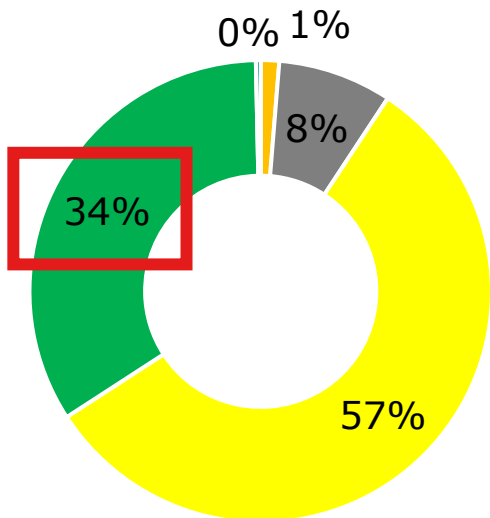


Mode d'occupation des sols (OSCOM)

Occupation du sol Eure



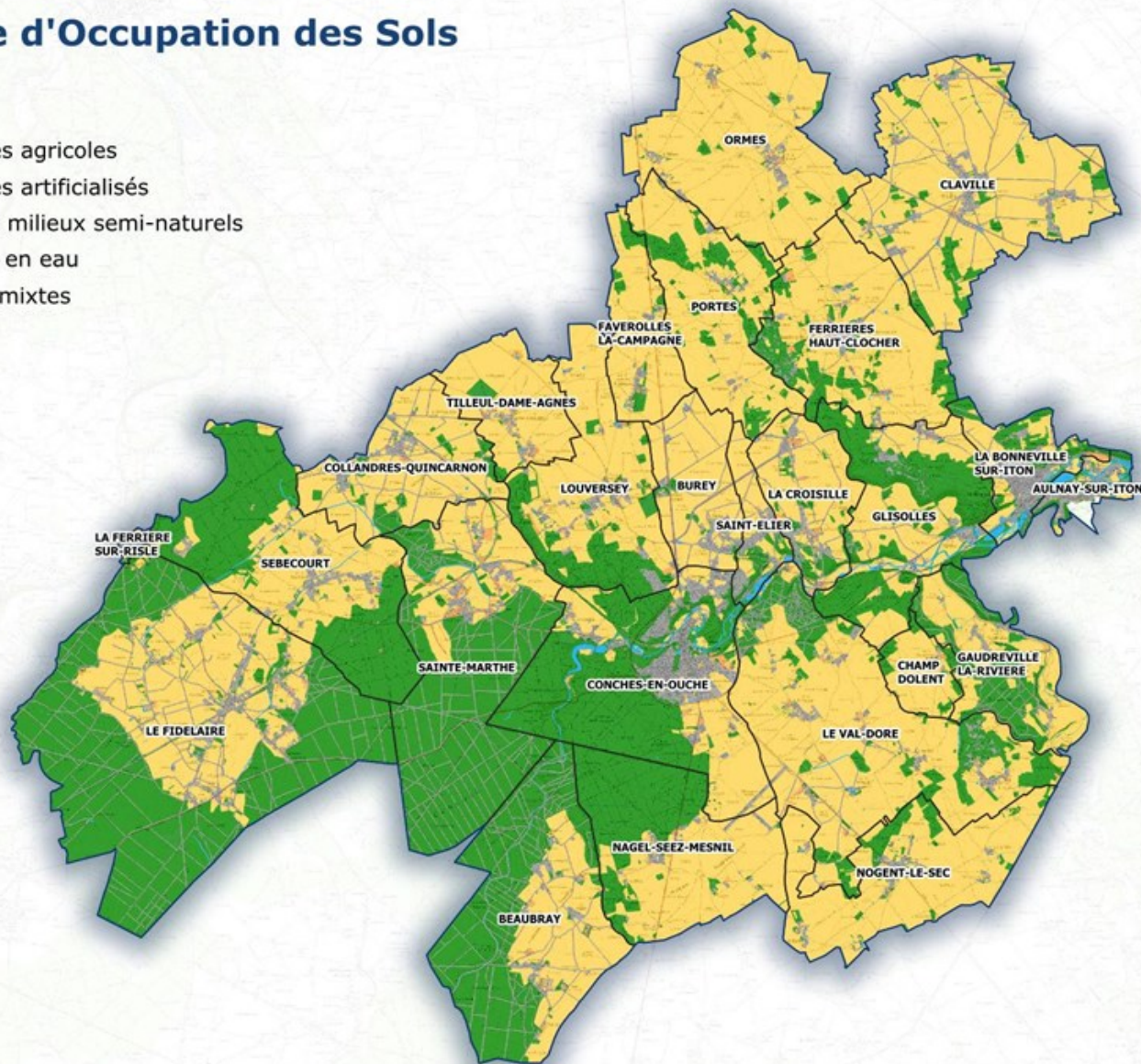
Pays de Conches



Mode d'Occupation des Sols

- Territoires agricoles
- Territoires artificialisés
- Forêts et milieux semi-naturels
- Surfaces en eau
- Espaces mixtes

- Espaces mixtes
- Territoires artificialisés
- Territoires agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels
- Surfaces en eau



0 2,5 5 km



Potentialités de sols

Des sols riches

Potentiel très fort : Formations Loess et limons profonds sur les plateaux

Potentiel fort : Formations intermédiaires : mixte de limon de plateau et d'argile à silex. Ces sols présentent de bonnes potentialités agronomiques.

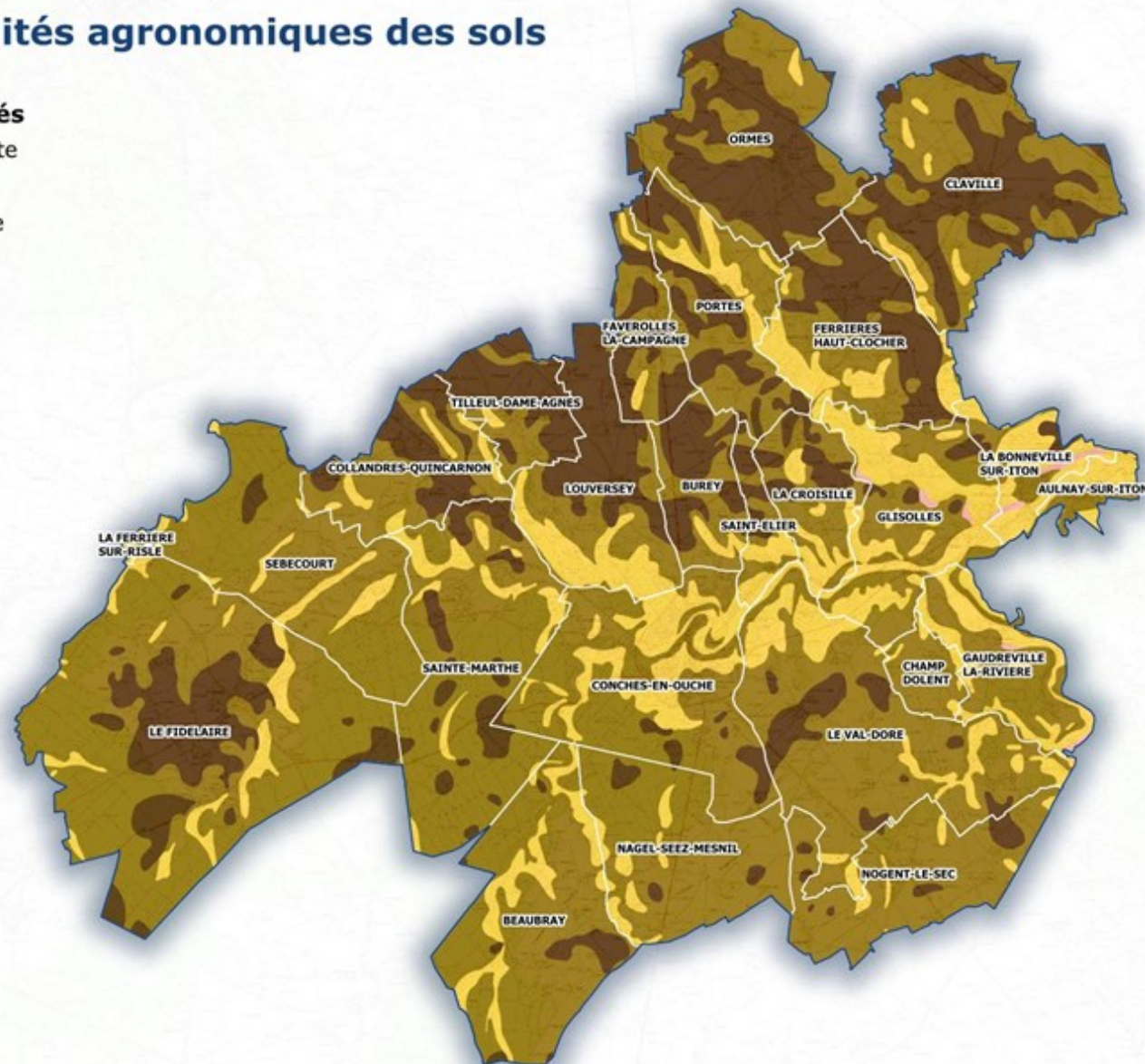
Potentiel moyen : Formations alluvionnaires

Potentiel faible: formations crayeuses et calcaires

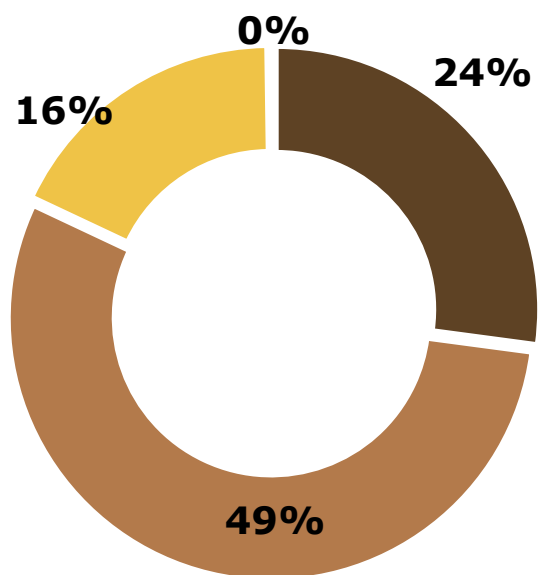
Potentialités agronomiques des sols

Potentialités

- Excellente
- Forte
- Moyenne
- Faible



- Excellente
- Forte
- Moyenne
- Faible

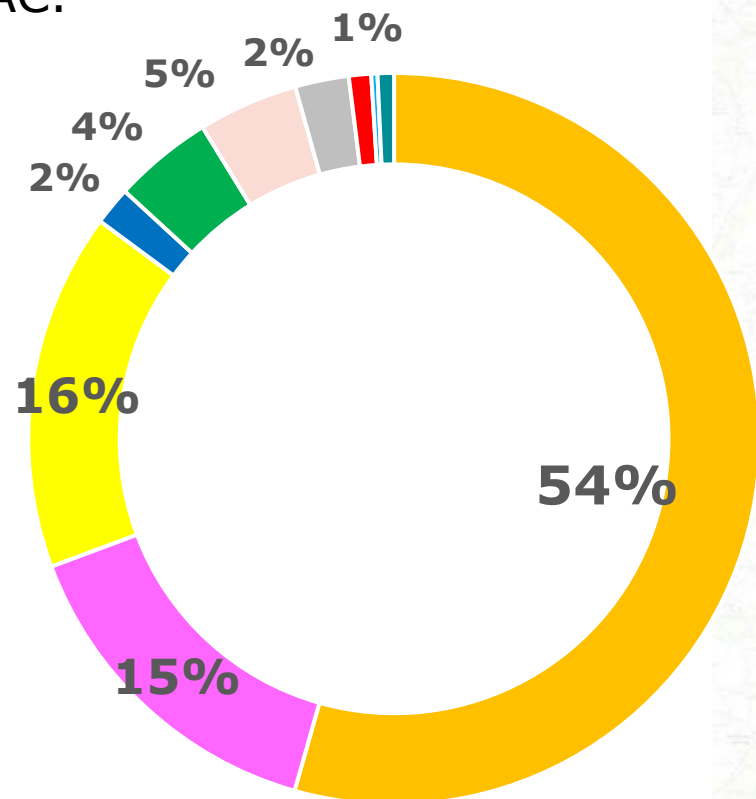


0 2,5 5 km

Répartition de l'assolement

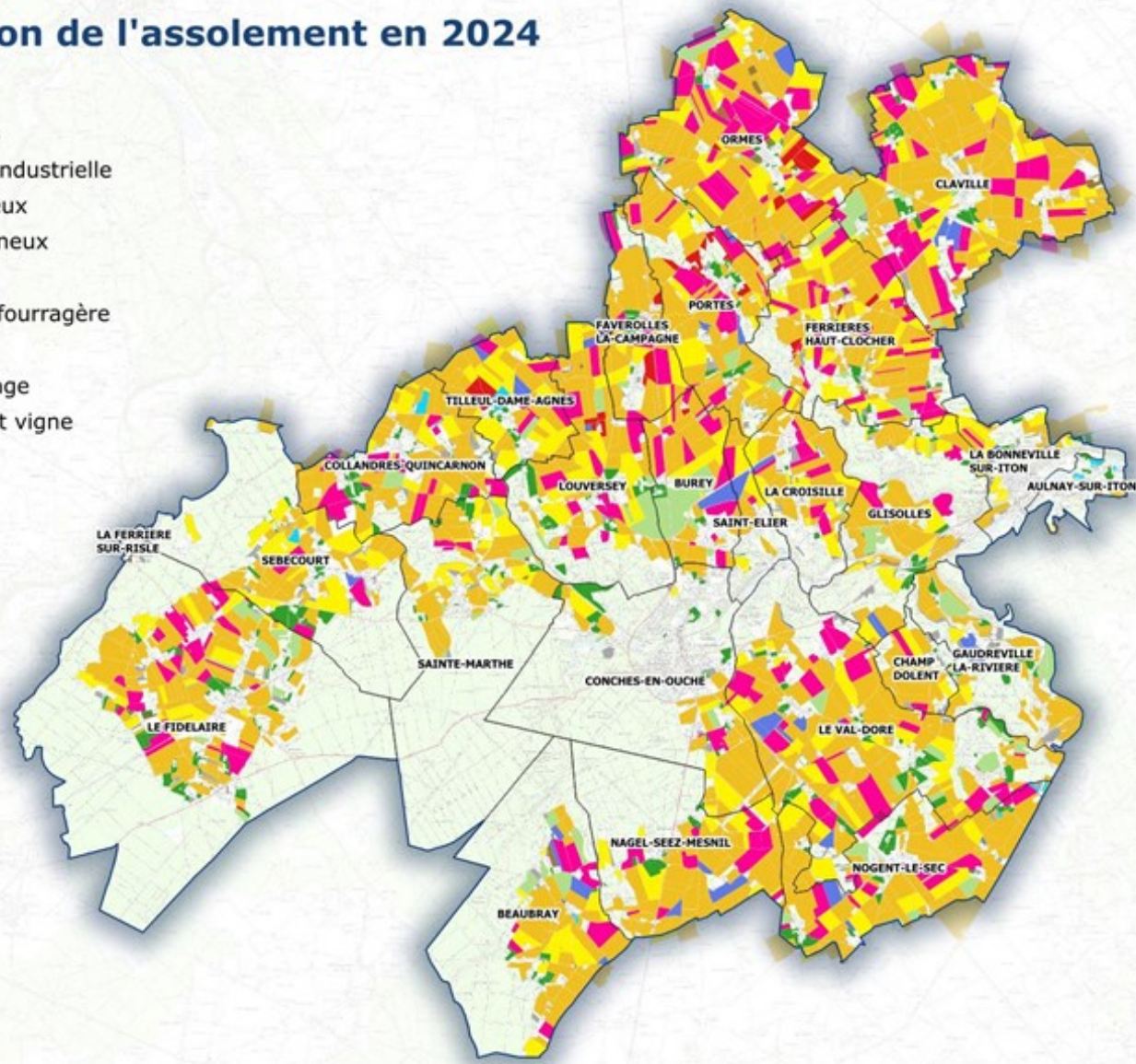
Des productions diversifiées

Sur les 26 000 ha du territoire de la CC du Pays de Conches, plus de 14 100 ha déclarés à la PAC.



Répartition de l'assolement en 2024

- Céréales
- Culture industrielle
- Oléagineux
- Protéagineux
- Prairie
- Surface fourragère
- Jachère
- Maraichage
- Verger et vigne
- Divers



Structuration du parcellaire

Des îlots agricoles de superficies variables selon les secteurs

La taille moyenne des îlots agricoles est de **7 ha** avec cependant des disparités (400 m² à 48 ha) selon les secteurs.

Moyenne Eure : **7,05 ha**

Moyenne Normandie : **6,14 ha**

Principaux facteurs :

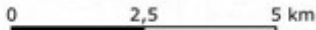
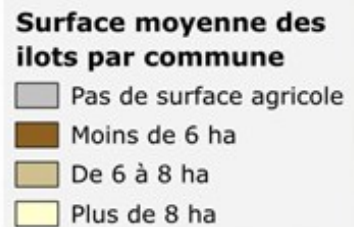
Plus grandes parcelles sur le plateau

A contrario...

Des parcelles plus petites en vallée, îlots au sein du tissu bâti, dispersion de l'habitat...

Remembrement plus ancien des années 50 à 70

Structuration foncière du parcellaire agricole



ESPACE AGRICOLE

Les zonages liés au patrimoine naturel

ZNIEFF

Présences de ZNIEFF de type 1 (29) et ZNIEFF de types 2 (2)

→ Pas de portée réglementaire sur l'agriculture

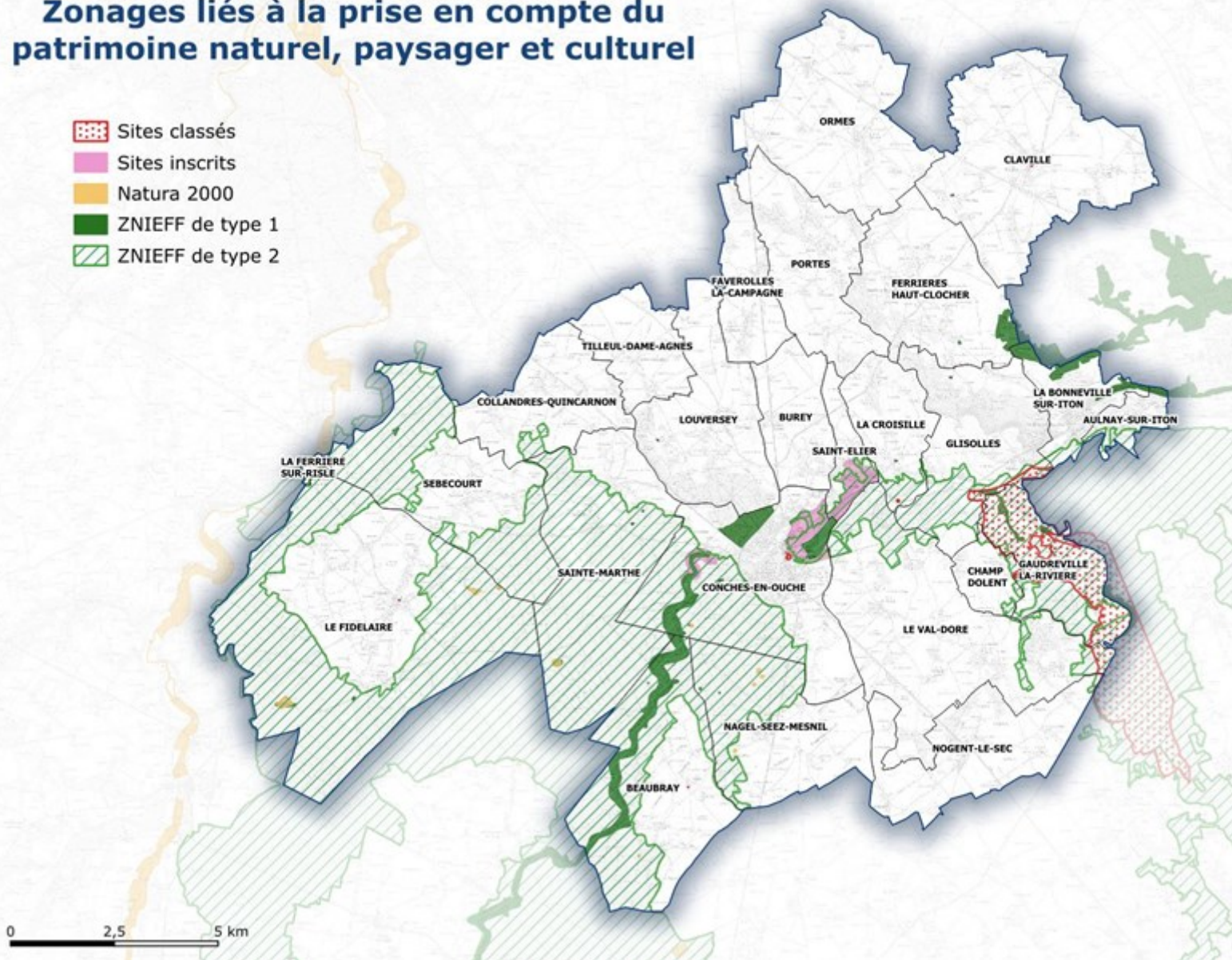
Natura 2000

Les zones Natura 2000 se traduisent bien souvent par du zonage N (mise sous cloche de ces espaces) dans les documents d'urbanismes actuels qui peuvent contraindre le développement de l'activité agricole.

→ Espaces situés principalement en vallée (secteurs de Risle, les étangs et mares des forêts de Breteuil et Conches) dans des secteurs (peu ou pas) valorisés par l'agriculture sur ce territoire.

Zonages liés à la prise en compte du patrimoine naturel, paysager et culturel

-  Sites classés
-  Sites inscrits
-  Natura 2000
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2



ESPACE AGRICOLE

Protection de la ressource en eau

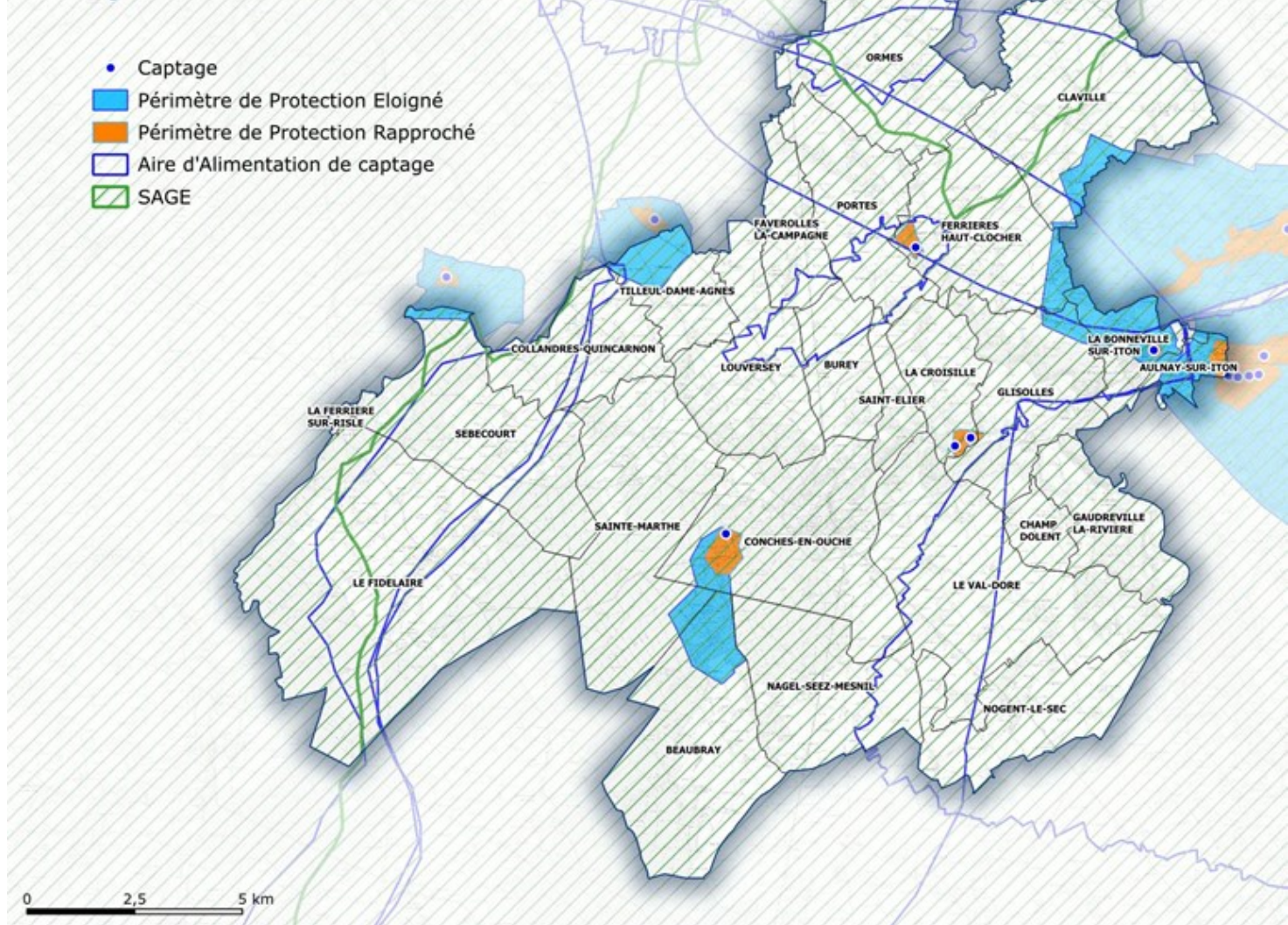
Plusieurs captages d'eau potable sont présents sur le territoire mais considérés comme non prioritaires.

Captages de :

- « la Maison Verte » à Conches,
- « la Croisille 1 et 2 » à la Croisille,
- « la Couture » à la Bonneville sur Iton,
- « des Coteaux Iton F14 » à Arnières sur Iton.

Les captages du « Bois Morin » à Ferrières-Haut-Clocher et de « Chenappeville F5.6 » à Arnières-sur-Iton sont considérés comme **prioritaires** et celui de « la Couture » à la Bonneville sur Iton comme **sensible**.

Captages et zonages liés à la gestion et à la protection de la ressource en eau



Les zonages liés au patrimoine bâti :

Sites inscrits (3)

Faible présence de l'activité agricole sur ces sites

En site inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux.

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme.

Sites classés

6 sites présents mais sur des périmètres limités. Très peu de site agricole recensés sur ces secteurs → Avis ministériel (8 mois).

- **L'Eglise de Conches-en-Ouche**
- **Les étangs du Vieux Conches à Conches-en-Ouche**
- **La Vallée du Rouloir à Conches-en-Ouche et Saint-Elier**

- **L'Eglise, la Place de l'Eglise, la Place Bance à Claville**
- **L'If du cimetière de Beaubray**
- **L'If sur la Place du Fidelaire**
- **L'Eglise, le cimetière de la Croisille**
- **Le Parc du Château de Conches-en-Ouche**
- **La Vallée du Sec-Iton**

DIAGNOSTIC AGRICOLE : PAYS DE CONCHES

**RECENSEMENT AGRICOLE :
DYNAMIQUE 2010/2020**



Les catégories d'exploitation 2010/2020

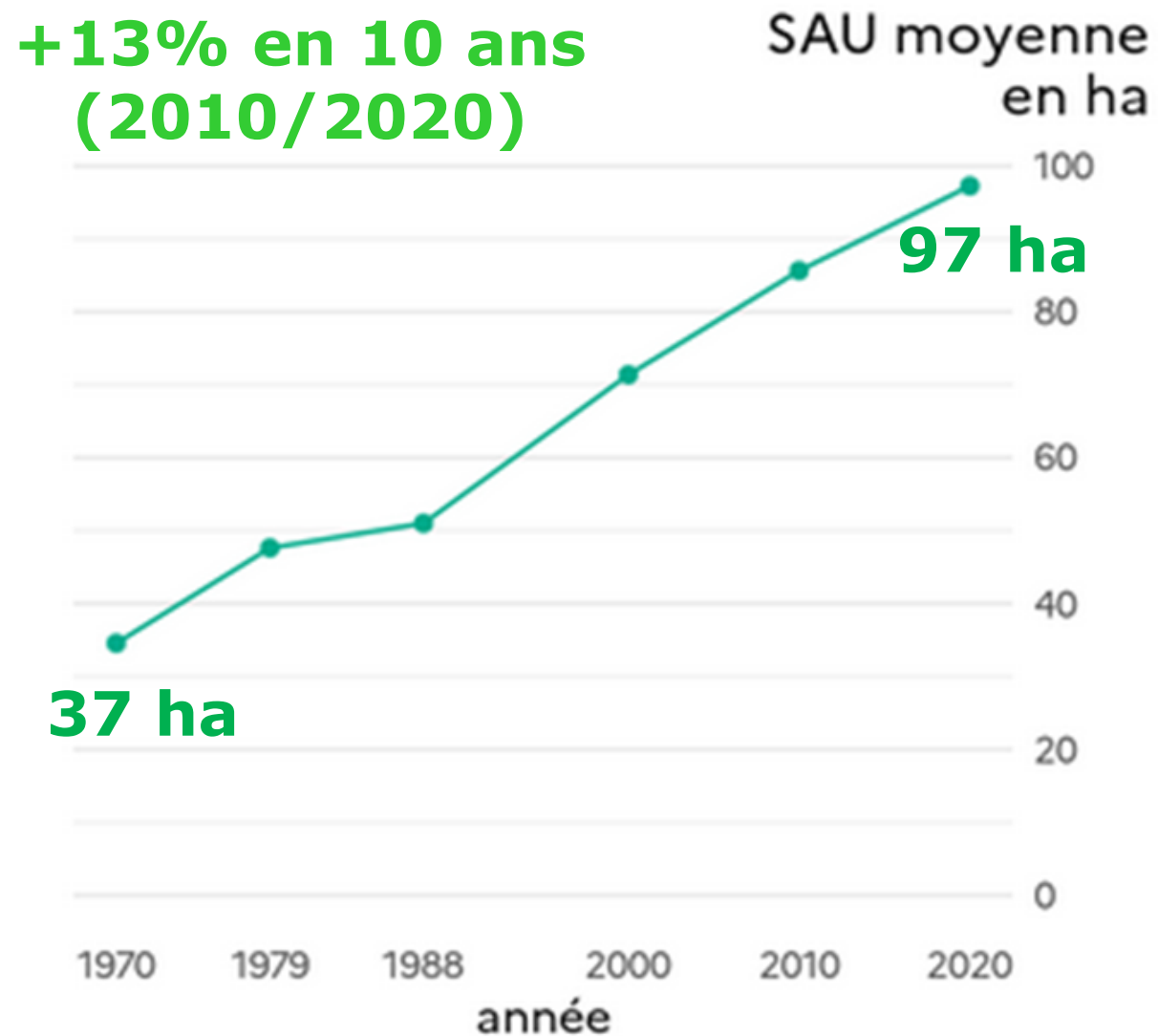
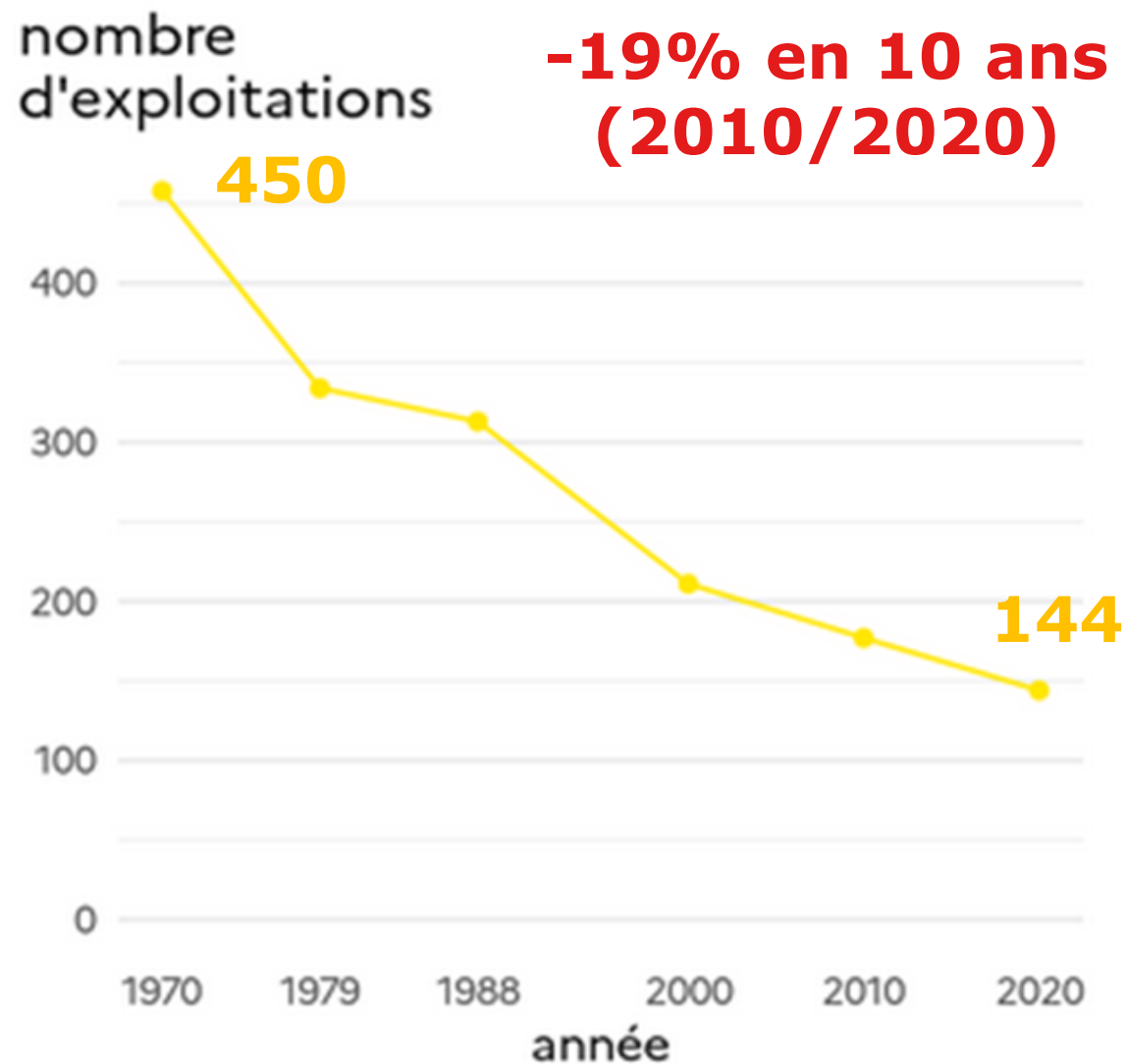
Essor des exploitations de « grande taille » économique

	Exploitations			moyenne SAU (ha)			PBS (k€)
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution	2020
Micro-exploitations	29	18	-38%	5	9	80%	164
Petites	38	26	-32%	48	37	-23%	1 577
Moyennes	79	64	-19%	107	110	2,8%	11 115
Grandes	31	36	16%	153	163	23%	13 011
Total exploitations	177	144	-19%	86	97	13%	25 867

Tableau 1 : Evolution du nombre d'exploitations
et de la SAU moyenne des exploitations

(Source : Agreste- RA 2010 et 2020)

Exploitations et surfaces 2010 / 2020



Age moyen des exploitations : toujours élevé

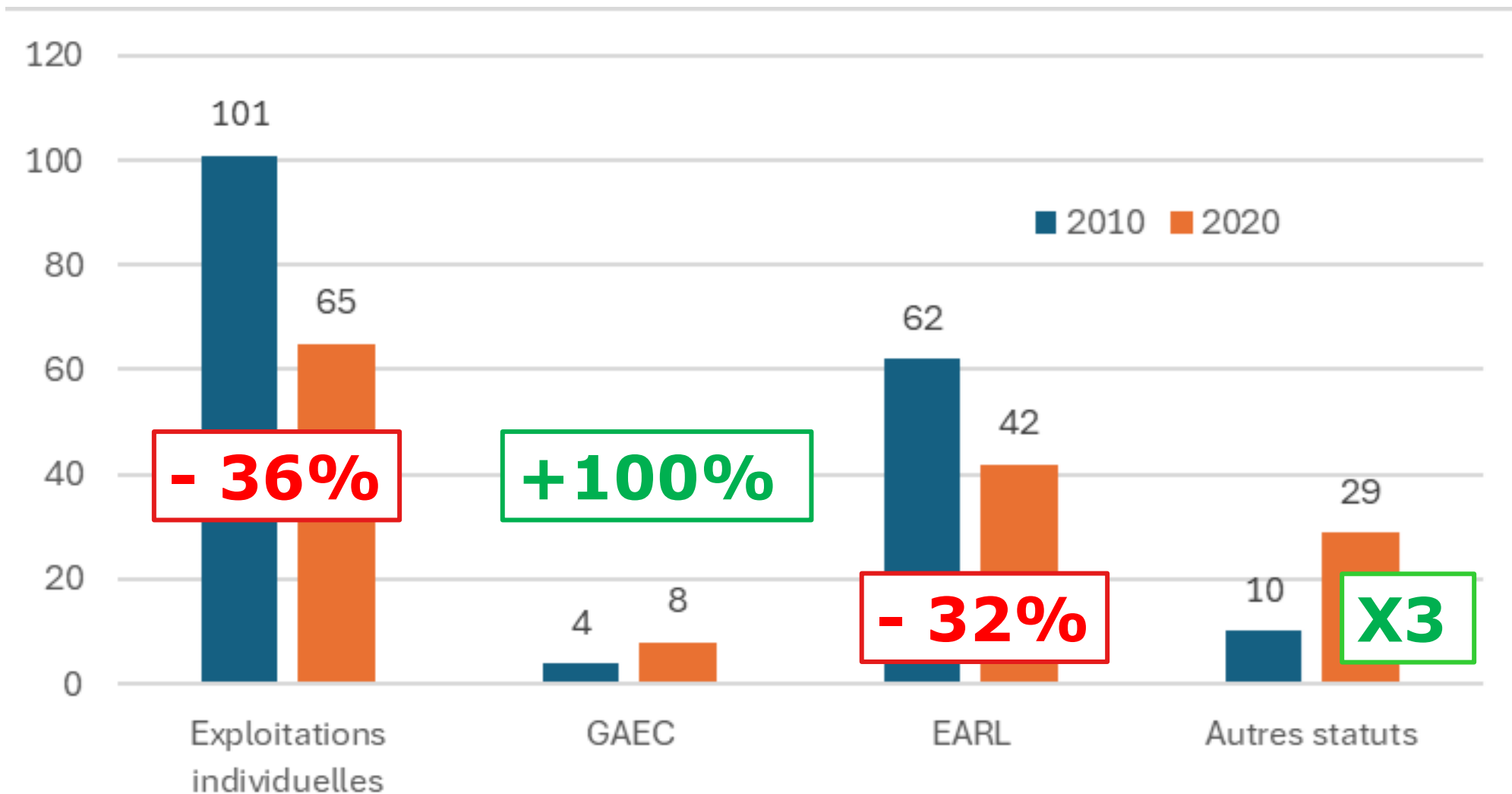
En 2020, l'âge moyen des chefs d'exploitations est de 51 ans dans la CCPC. (53 ans en Normandie et dans Eure).



¹ chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs
source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

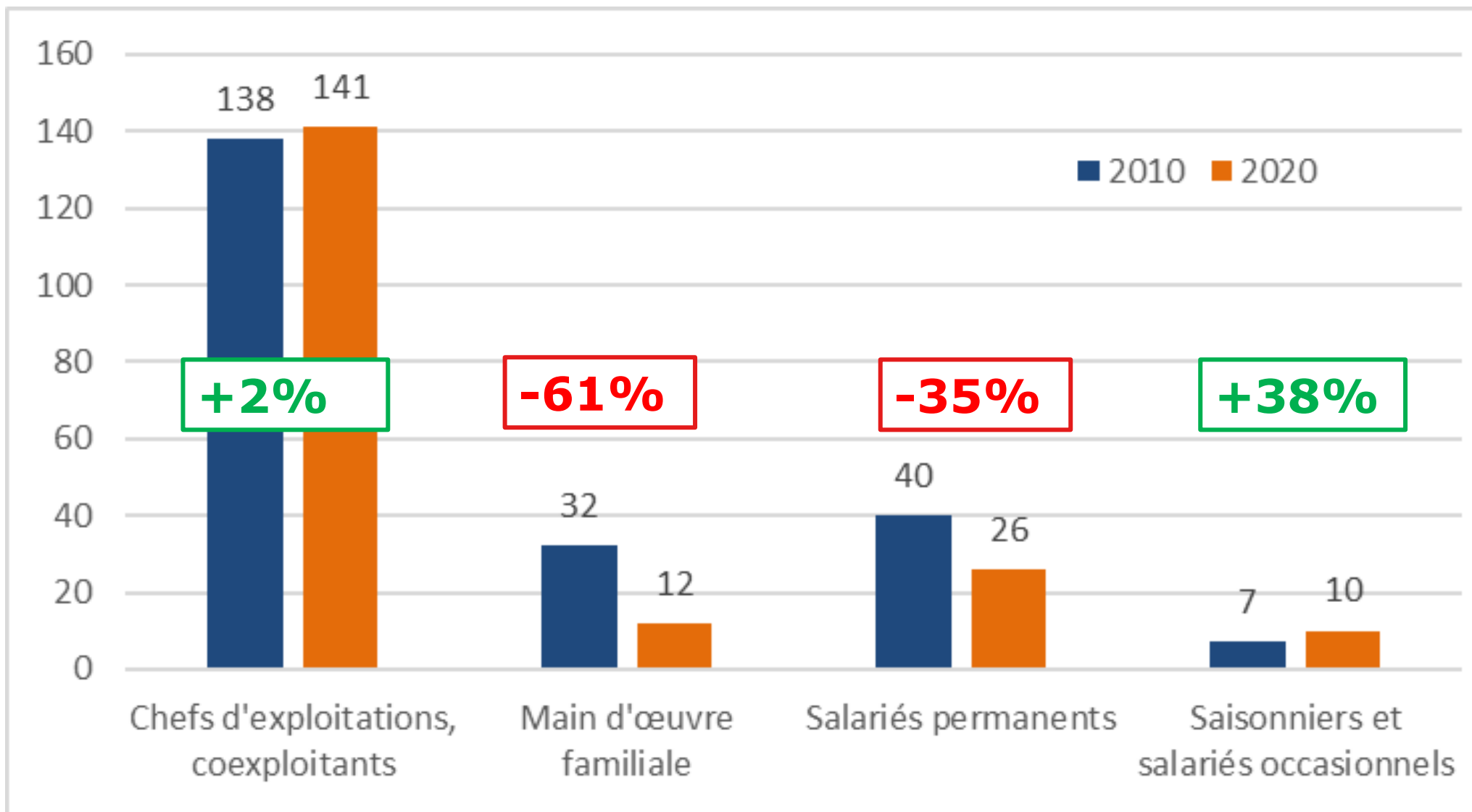
Formes juridiques : une baisse nette des exploitations individuelles

Répartition des exploitations agricoles selon leur statut juridique en 2010 et 2020



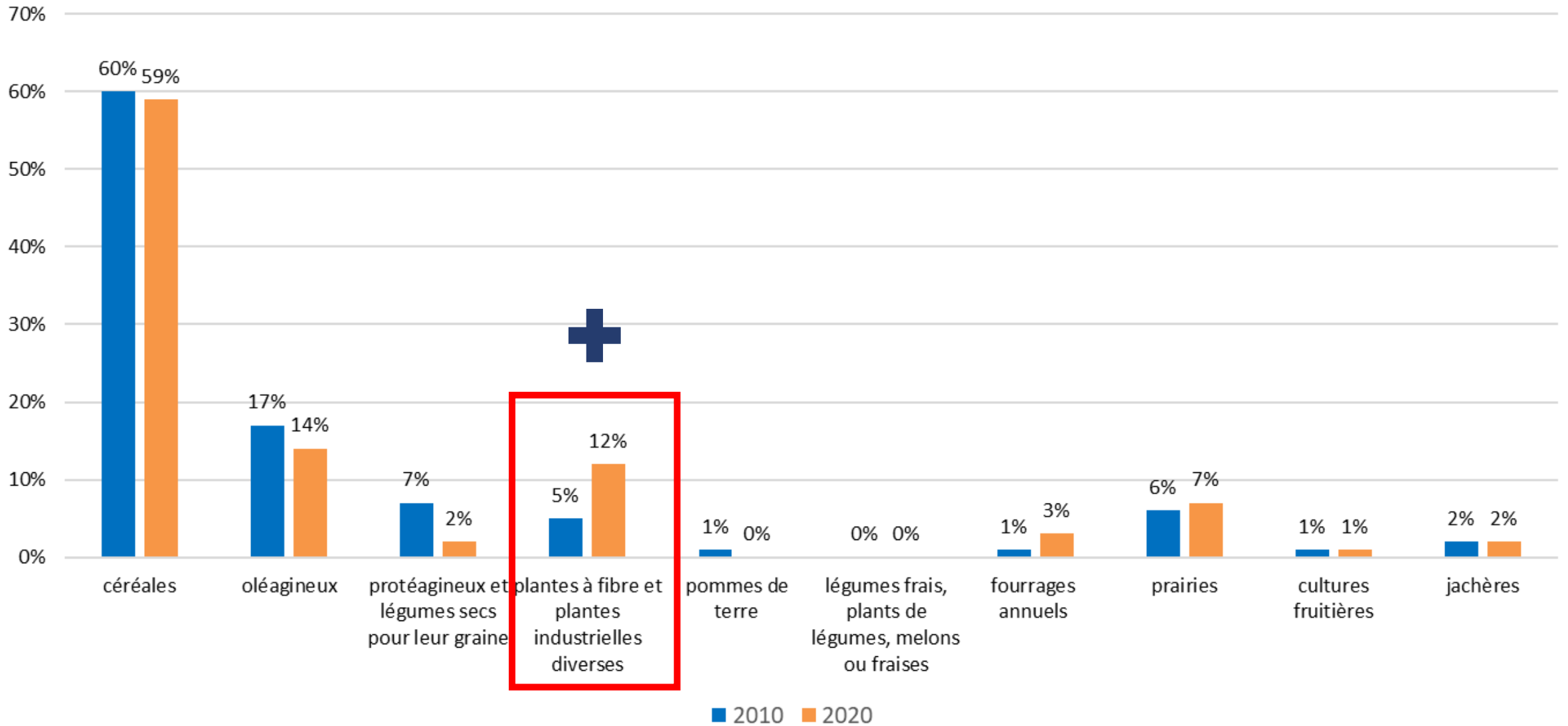
Évolution de la main d'œuvre dans les exploitations entre 2010 et 2020

Le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) par exploitation recouvre des réalités très variées



Évolution des assolements entre 2010 et 2020 : hausse des cultures industrielles

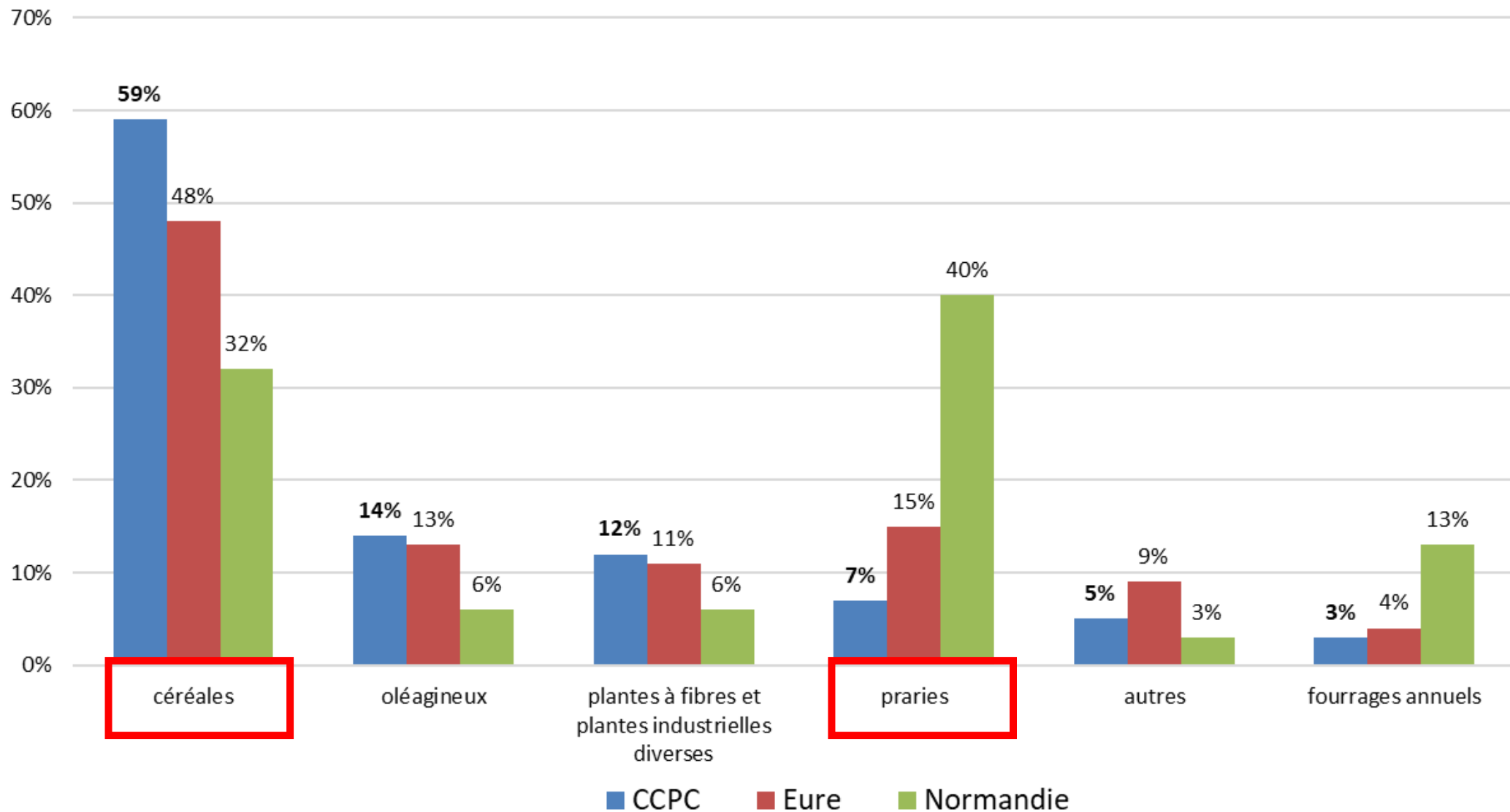
Répartition des cultures principales entre 2010 et 2020



Fourrage annuel : maïs fourrage, plantes sarclées fourragères, légumineuses annuelles pures (hors luzerne) ou en mélange.
Prairies artificielles (dont luzerne), prairies temporaires, prairies permanentes, bois pâturés (uniquement pour 2020)

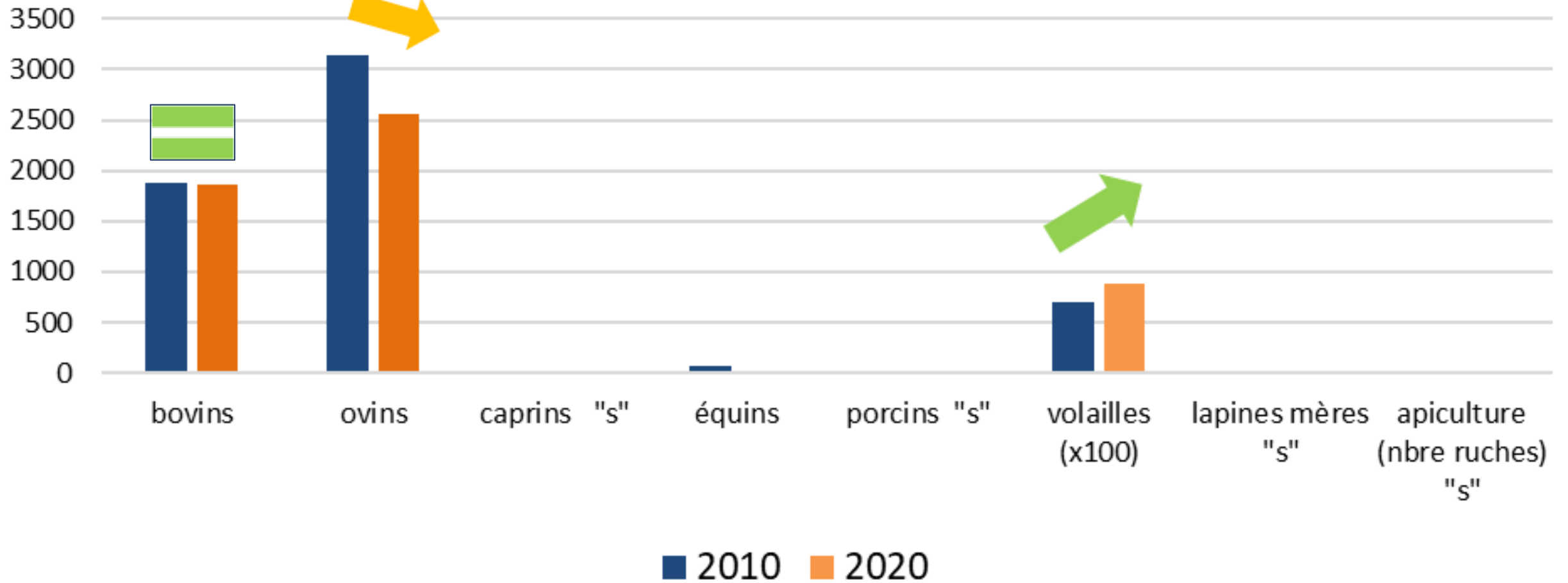
Assolement 2020 : Comparaison avec l'Eure et la Normandie

Comparatif de la répartition des cultures principales en 2020



Évolution du cheptel entre 2010 et 2020 : nombre de têtes

Effectifs par catégorie des cheptels



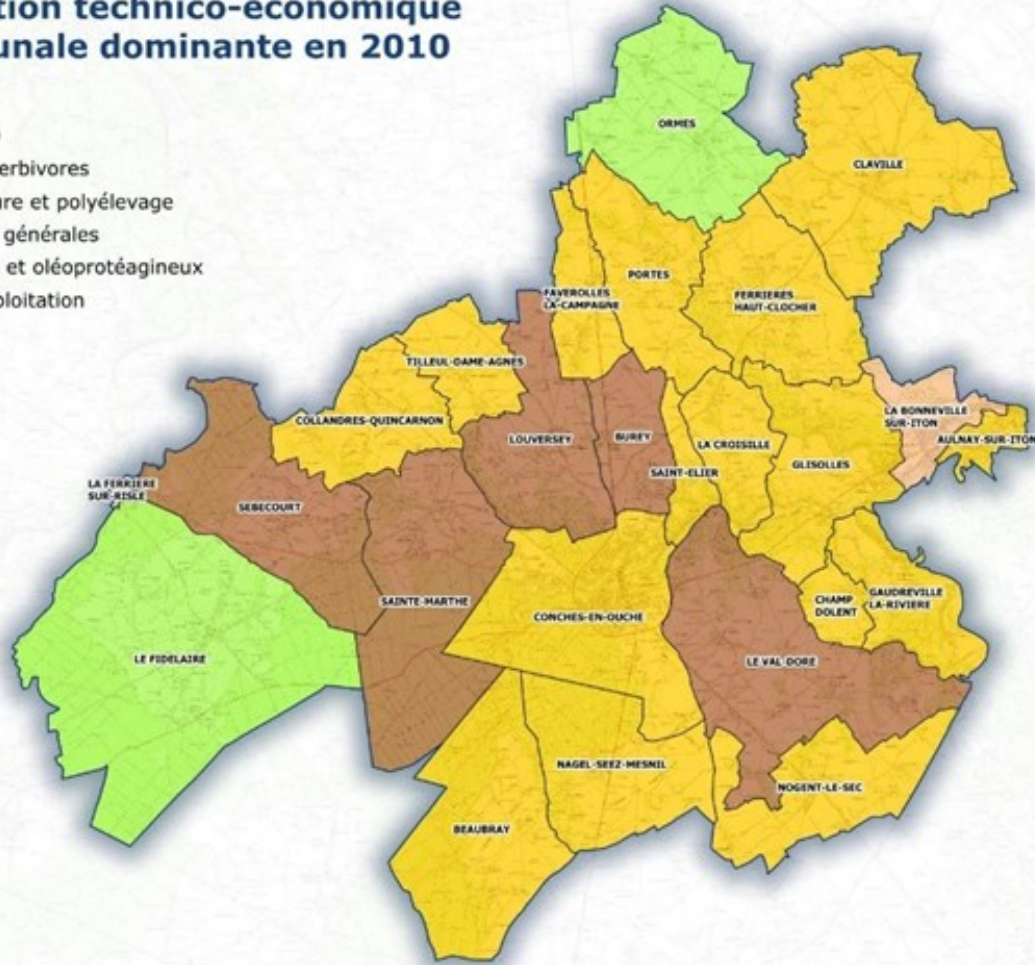
Evolution de l'Orientation économique des exploitations agricoles

2010

Orientation technico-économique communale dominante en 2010

OTEX 2010

- Autres herbivores
- Polyculture et polyélevage
- Cultures générales
- Céréales et oléoprotéagineux
- Sans exploitation



2020

Orientation technico-économique communale dominante en 2020

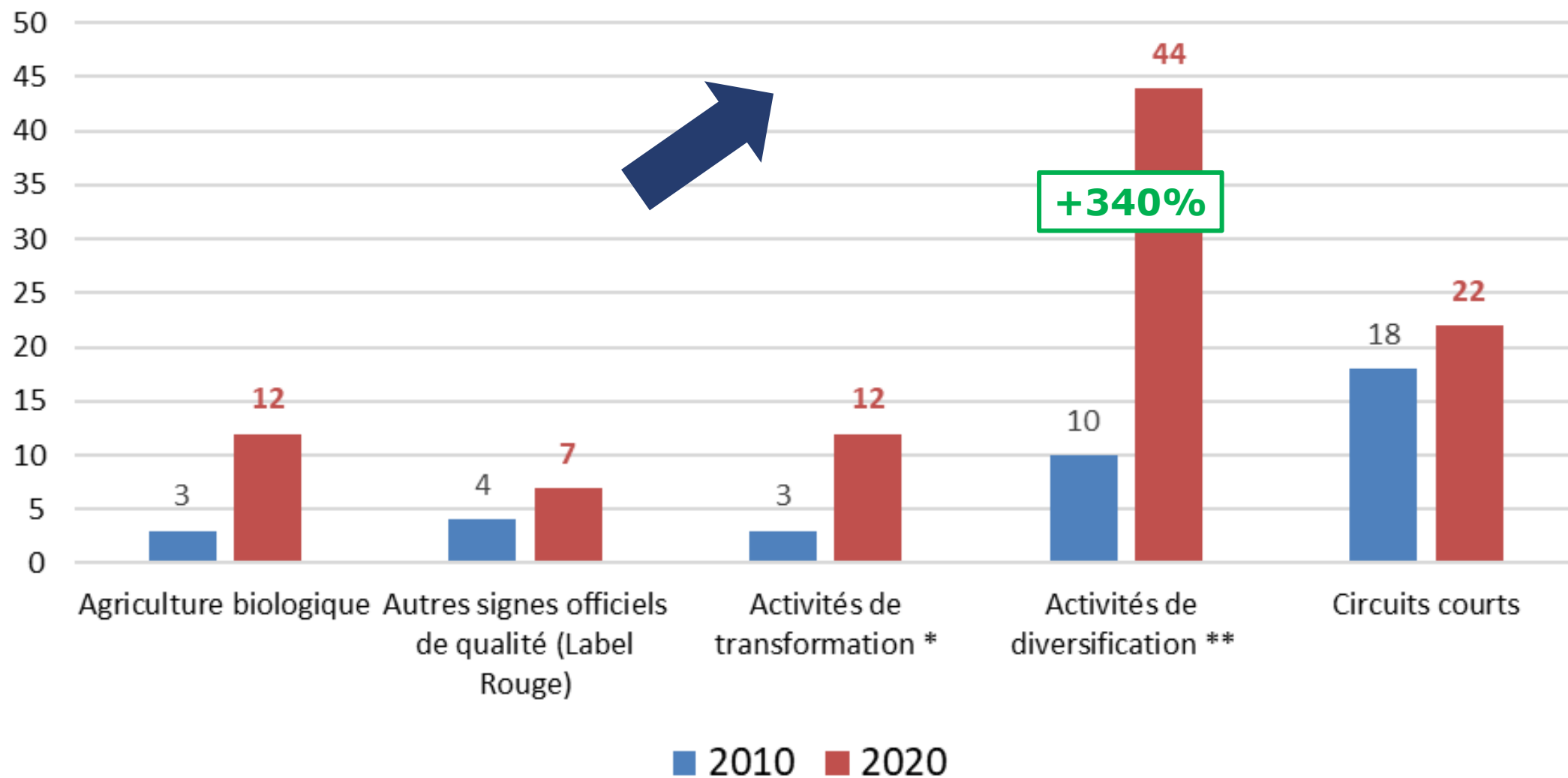
OTEX 2020

- Autres grandes cultures
- Céréales et/ou oléoprotéagineux
- Polyculture et/ou polyélevage
- Sans exploitation



Valorisation sur période 2010/2020

Exploitations engagées dans une démarche de valorisation



L'agriculture biologique

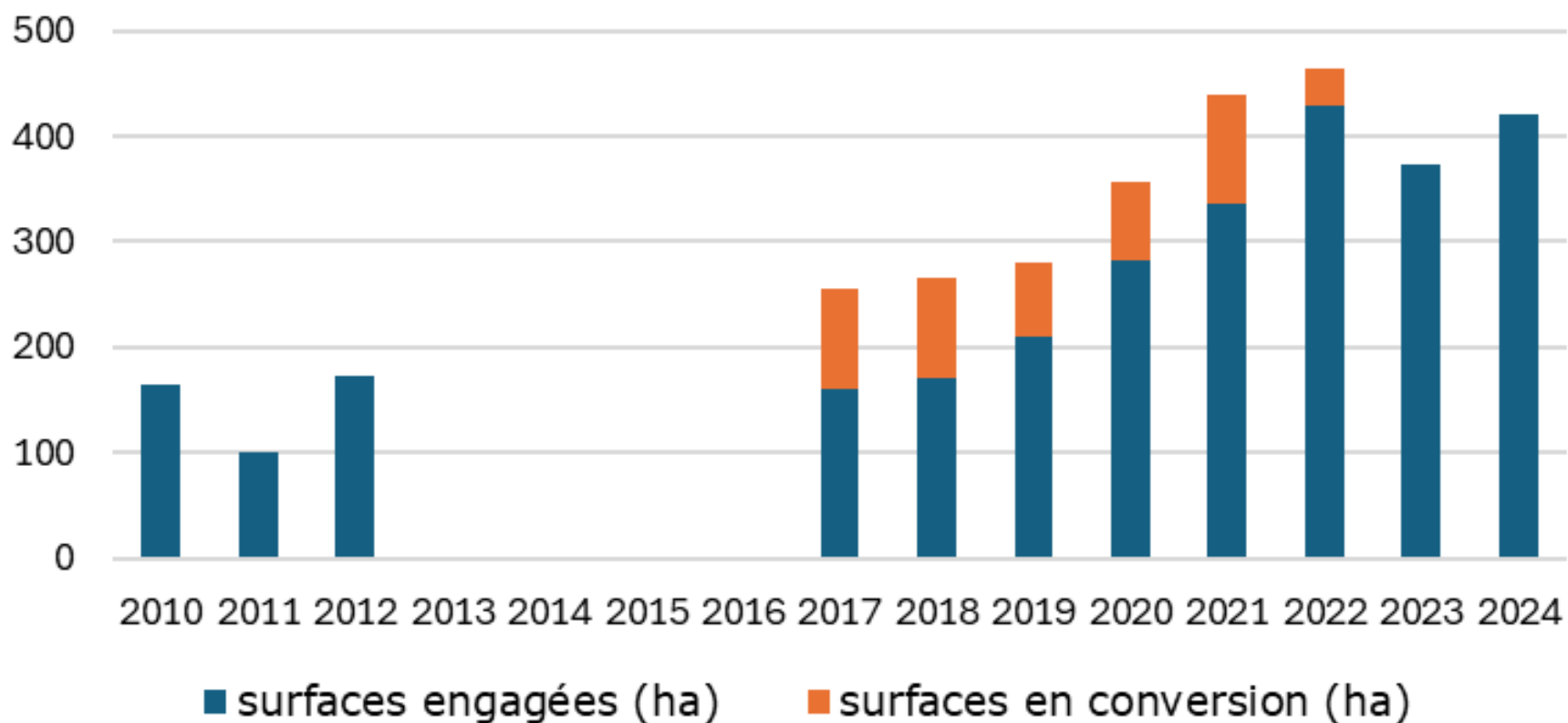
L'agriculture biologique

La SAU certifiée en AB sur le territoire a augmenté de **+73% en l'espace de 10 ans passant de 164 ha en 2010** (3 exploitations) **à 283 ha en 2020** (11 exploitations).

En 2024, 420 ha sont engagés en AB.



Surfaces bio et en conversion sur la CC du Pays de Conches

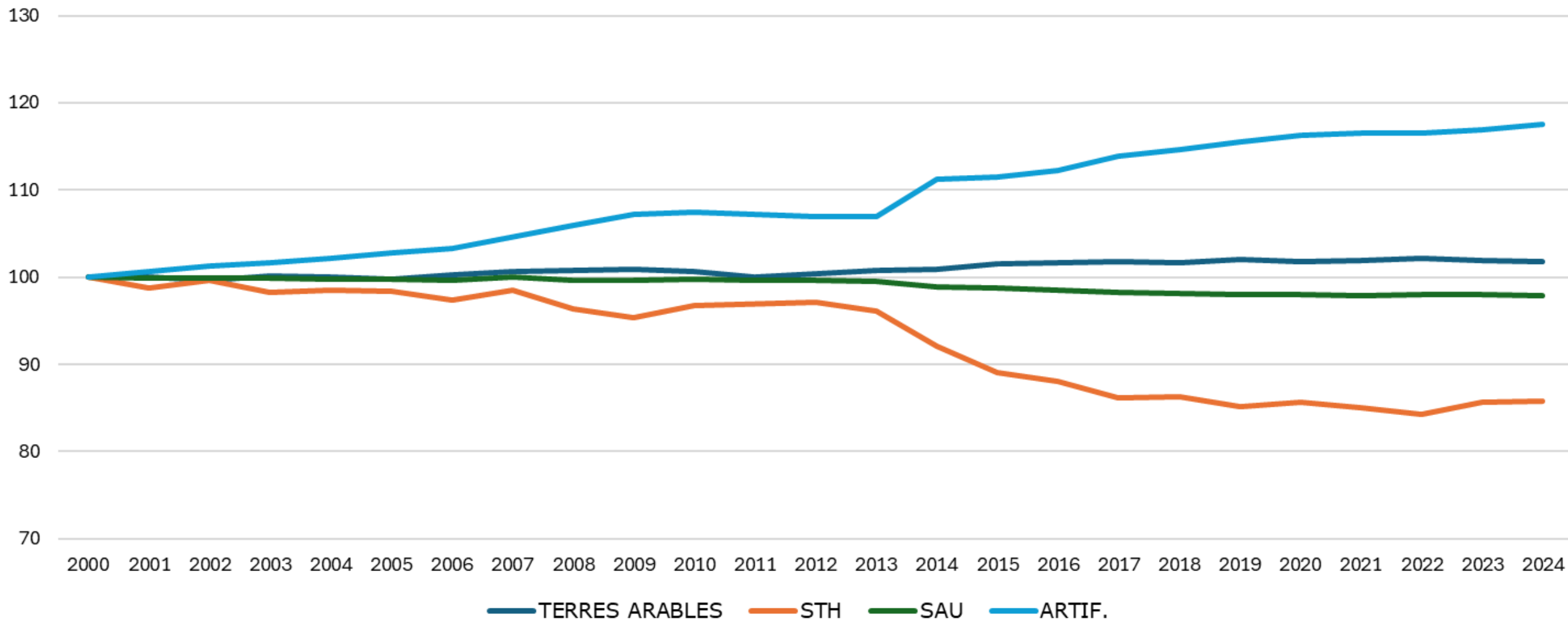


(« s » de 2013 à 2016)

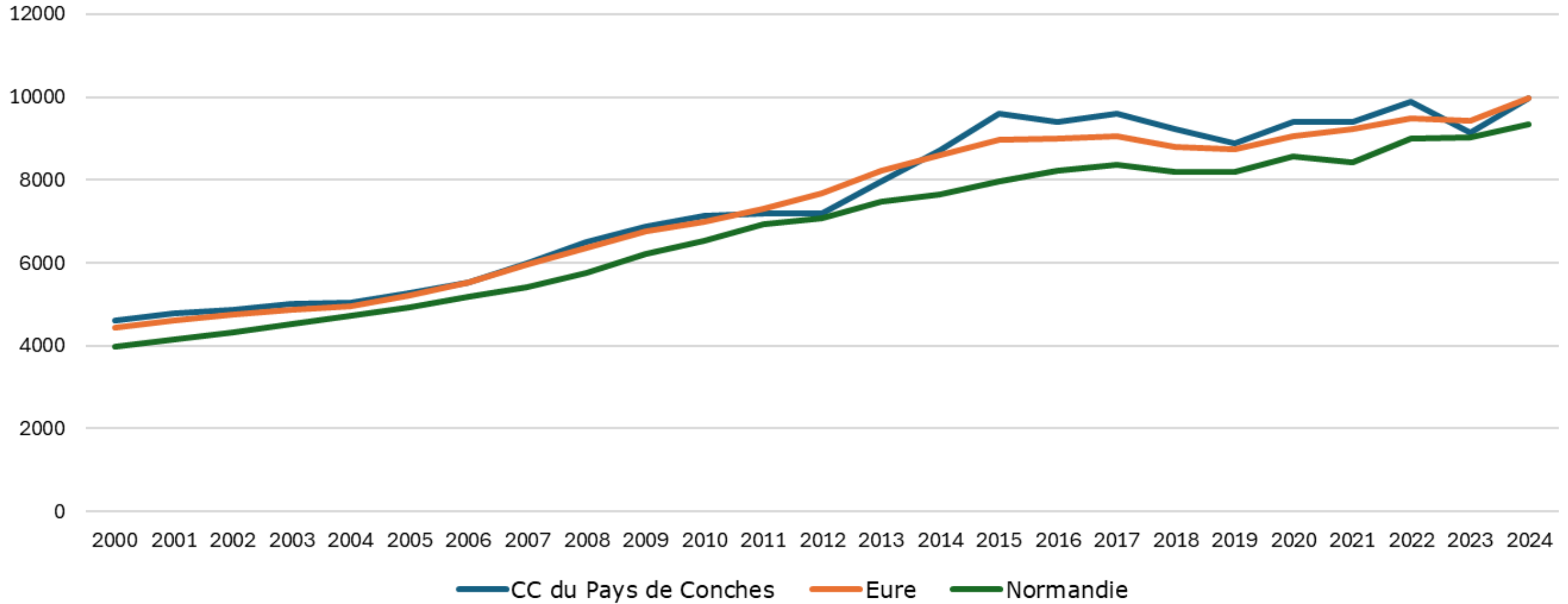
Source : L'agence bio

Evolution des surfaces

Evolution des surfaces dans l'Eure

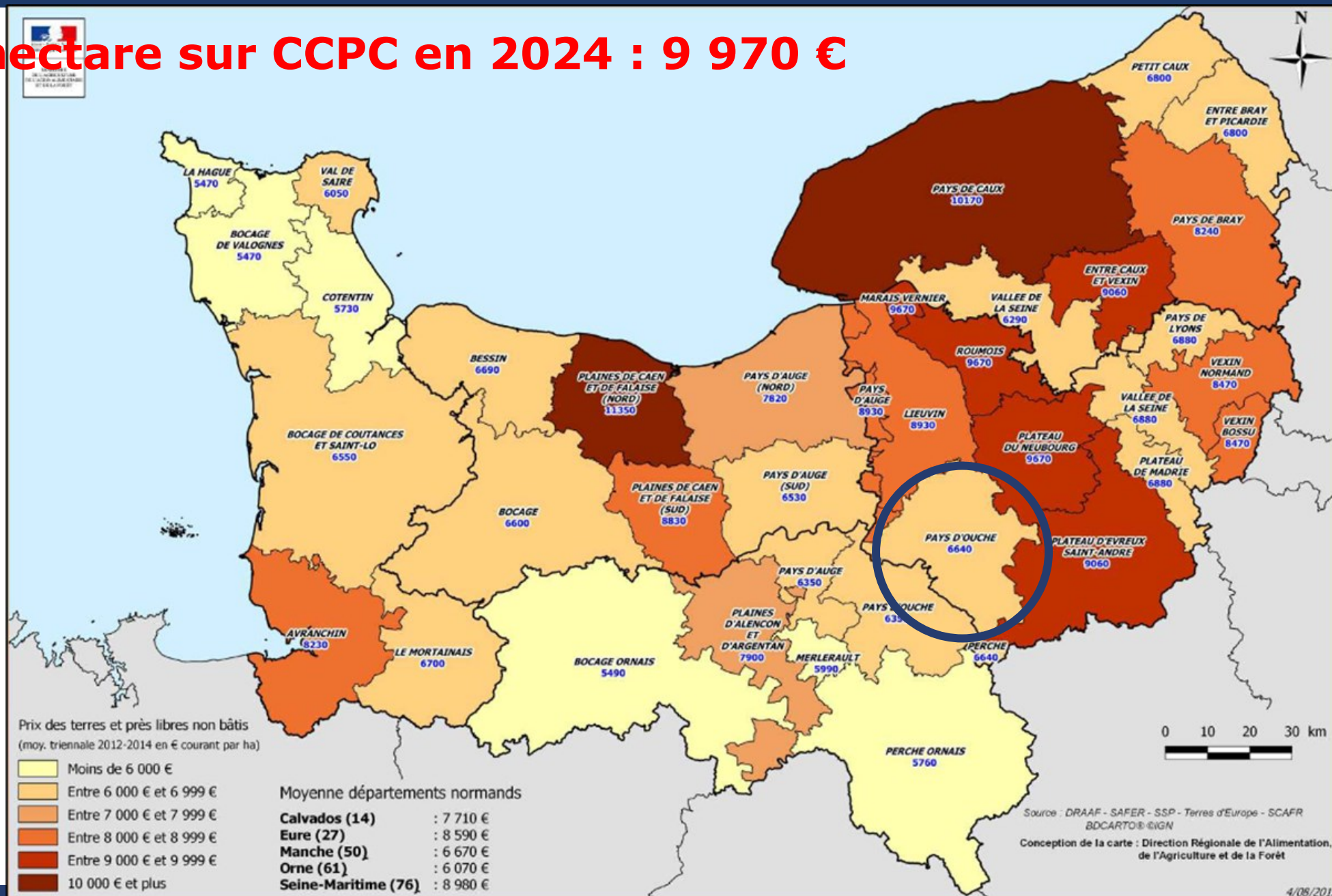


Evolution des prix des terres libres (€)



Coût du foncier agricole

Prix à l'hectare sur CCPC en 2024 : 9 970 €



Carte 1 : Prix des terres libres par petites régions agricoles

(Source : DRAF de Normandie)

Une agriculture diversifiée et dynamique face aux défis de demain

	2010	2020	évolution
Nombre total d'exploitation	177	144	-19%
SAU totale (ha)	15 158	14 004	-8%
SAU Moyenne (ha)	86	97	13%
PBS totale (k€)	27 206	25 867	-5%
Total UGB	3 389	3 279	-3%
Travail total (ETP)	216,3	189,2	-13%
Nombre de chefs d'exploitation ¹	214	181	-15%
↳ dont femmes	29%	26%	⊖ 3 points
Âge moyen des chefs d'exploitation ¹	52	51	⊖ 1 an
<i>PBS : Production Brute Standard</i>			
<i>ETP : Équivalent Temps Plein</i>			
<i>¹ : chefs d'exploitations, co-exploitants</i>			

Tableau 2 : Synthèse des données entre 2010 et 2020

(Source : Agreste - RA 2010 et 2020)

DIAGNOSTIC AGRICOLE : PAYS DE CONCHES

**RESULTATS DE L'ENQUETE
AGRICOLE**

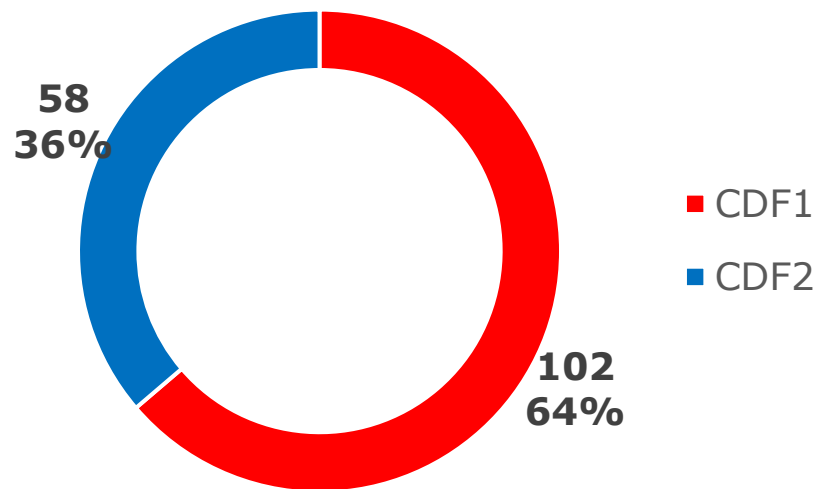


PROFIL DES EXPLOITATIONS

Les exploitations agricoles

D'après l'enquête agricole, on dénombre **160 sites** agricoles préalablement identifiés sur le territoire soit :

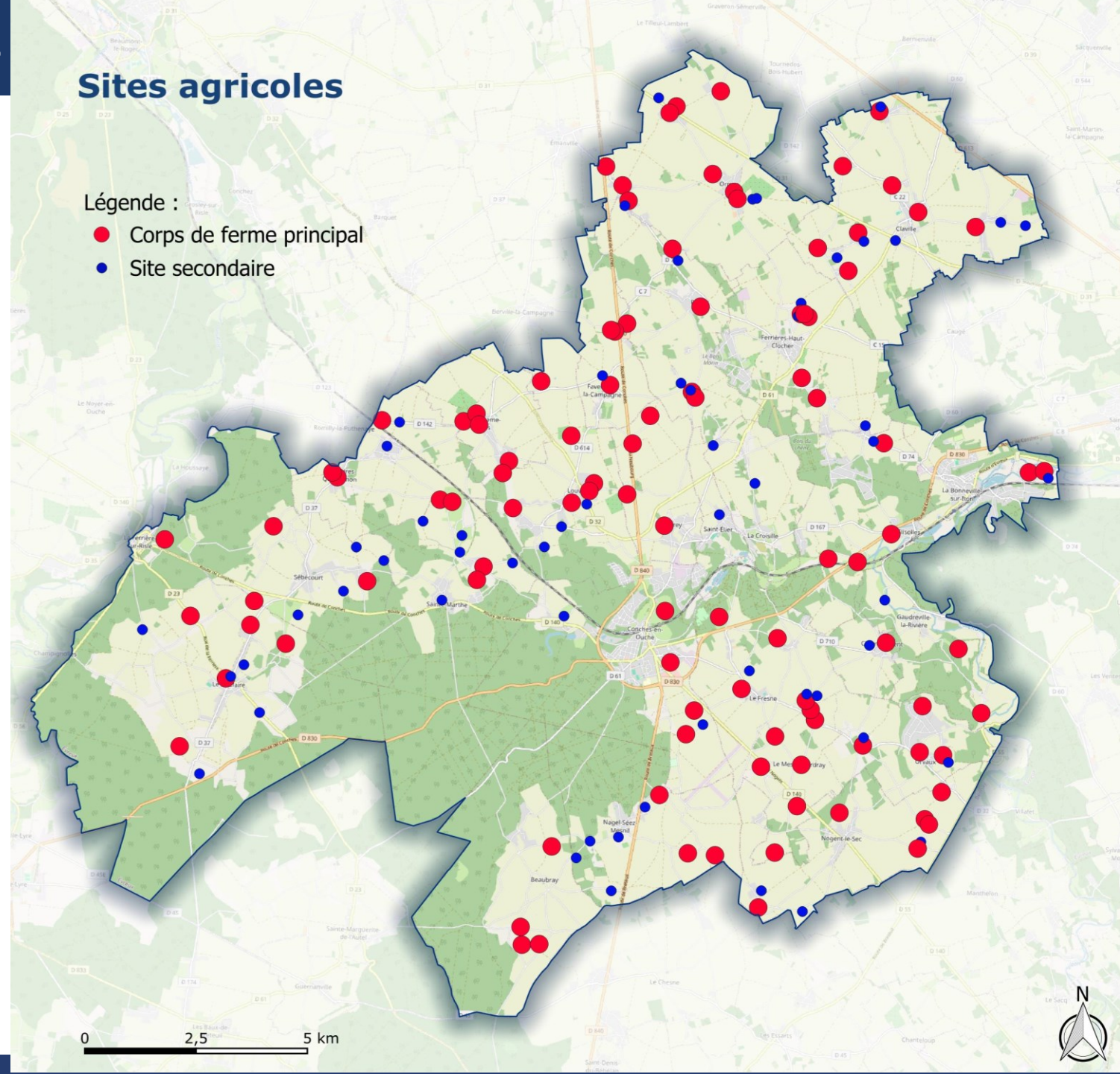
- ✓ **102 sites d'exploitation principaux ;**
- ✓ **58 sites secondaires (corps de ferme ou bâtiment isolé) ;**
- ✓ **1 088 bâtiments agricoles identifiés**



Sites agricoles

Légende :

- Corps de ferme principal
- Site secondaire



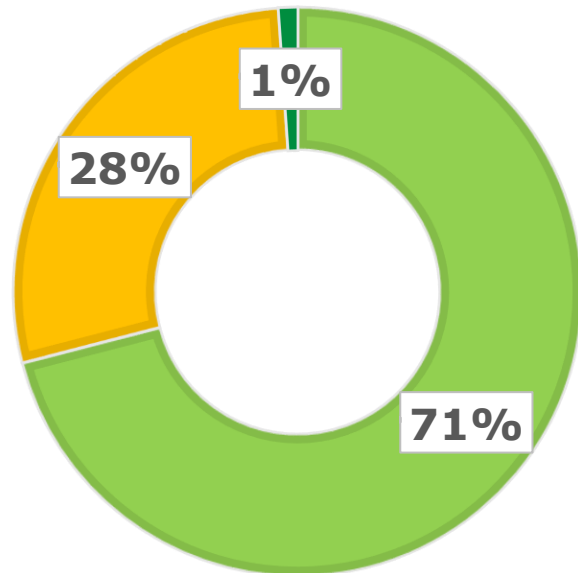
PROFIL DES EXPLOITATIONS

Les sites d'exploitation

71% des agriculteurs ayant participé à l'enquête agricole **sont propriétaires** de leur site principal.

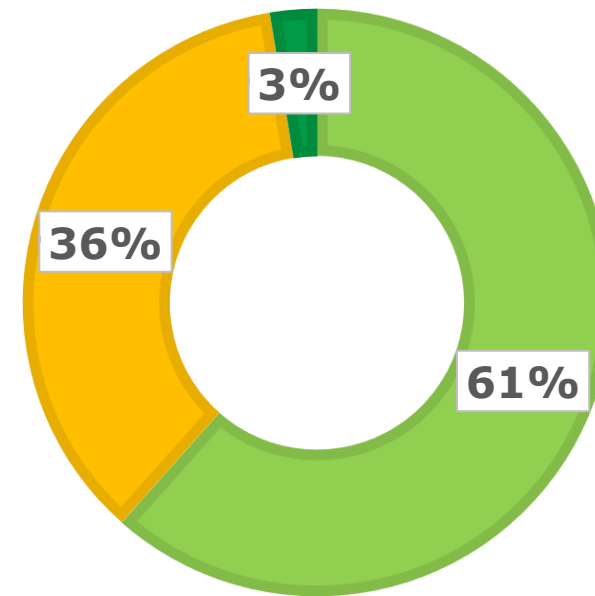
42% des agriculteurs participants à l'enquête dispose d'un site secondaire. Et parmi eux, **61% en sont propriétaires.**

PROPORTION D'AGRICULTEURS PROPRIÉTAIRES DE LEUR SITE PRINCIPAL



- OUI
- NON
- Non communiqué

PROPORTION D'AGRICULTEURS PROPRIÉTAIRES DE LEUR SITE SECONDAIRE



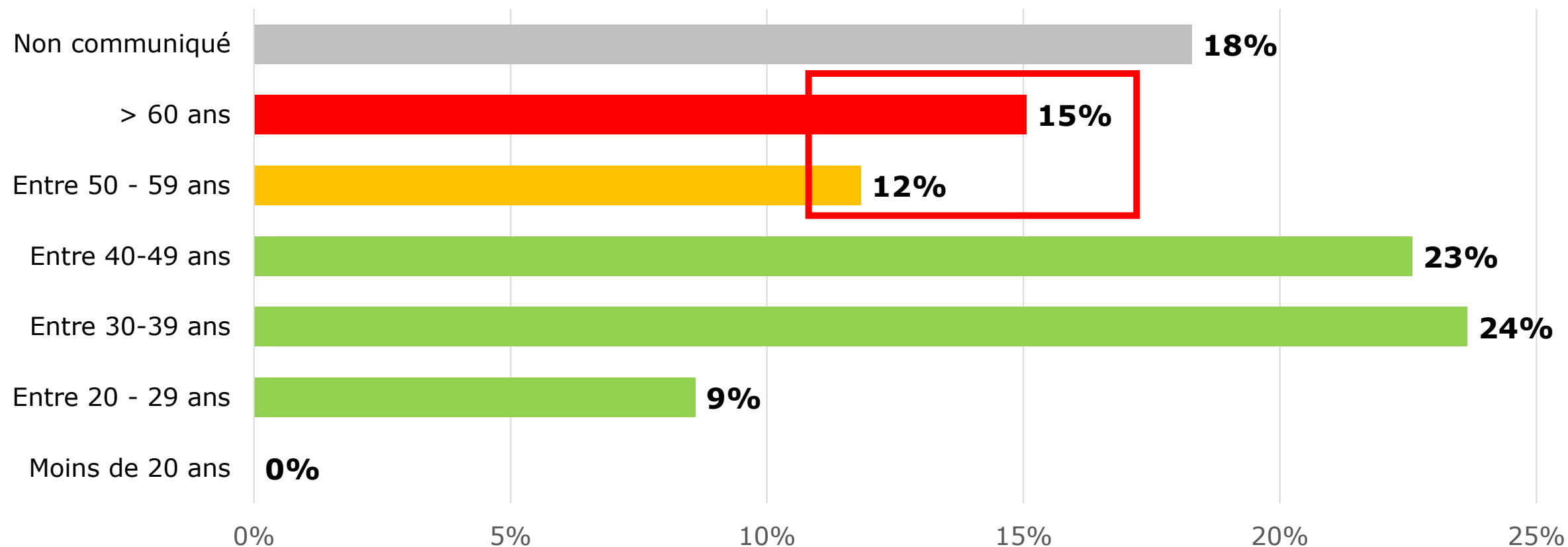
PROFIL DES EXPLOITATIONS

Âge moyen = 45 ans

12% des exploitants (expl. ind, gérants ou co-gérants) ont entre 50 et 59 ans.

15% ont plus de 60 ans.

⇔ Problématique de la transmission des exploitations à moyen et court terme.

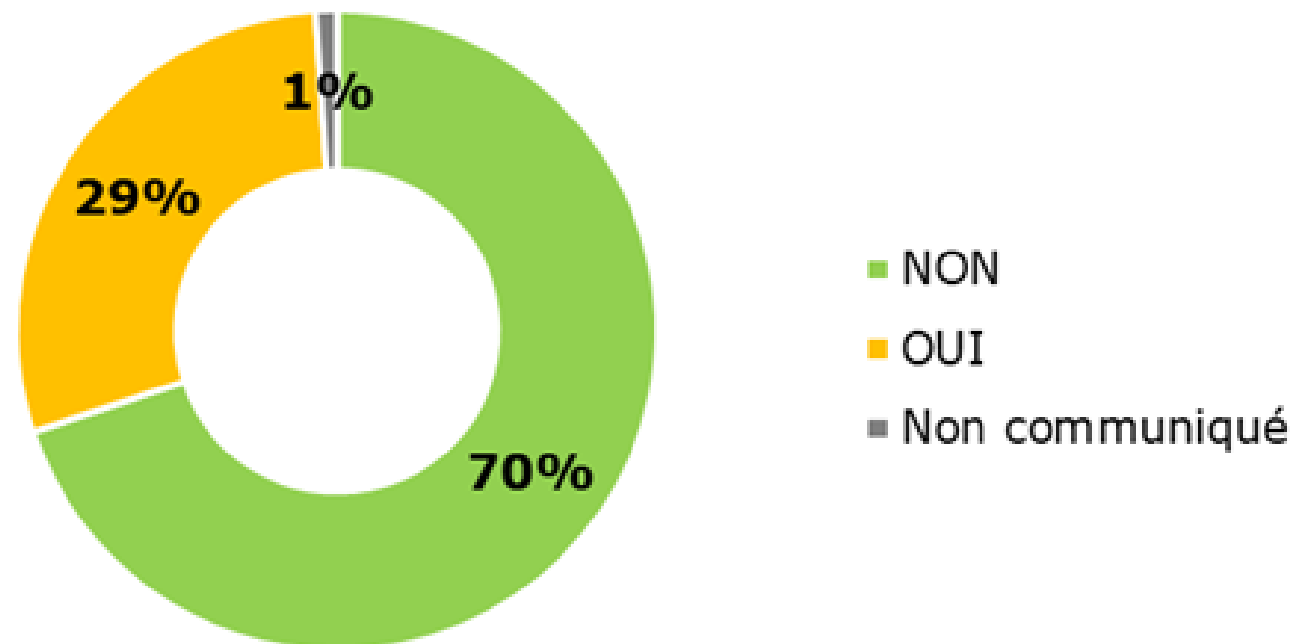


PROFIL DES EXPLOITATIONS

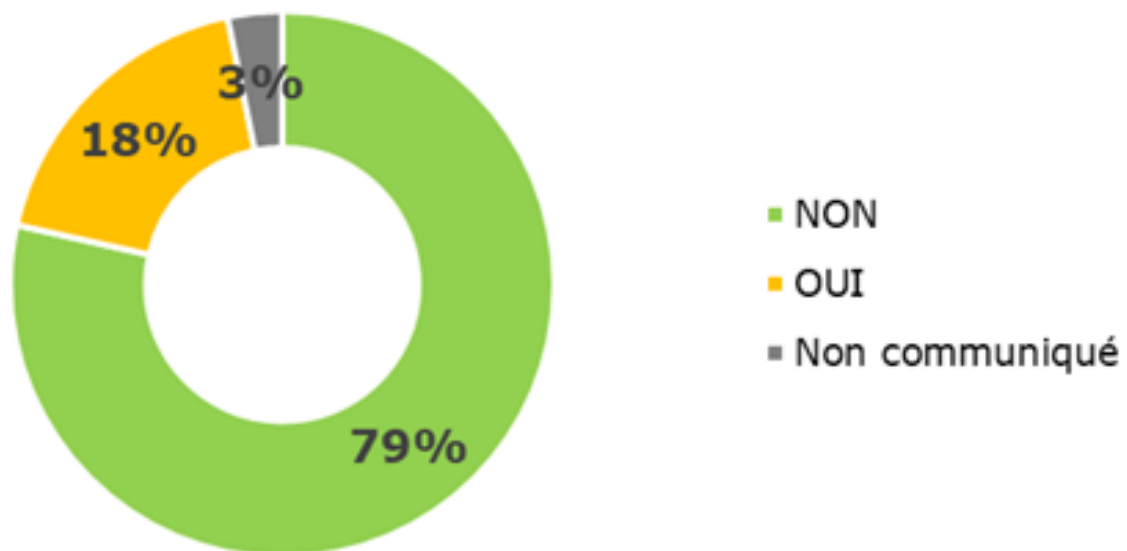
Devenir des exploitations

29% des exploitants enquêtés indiquent être à moins de 5 ans de la retraite.

Agriculteurs à moins de 5 ans de la retraite



Proportion d'agriculteurs entre 5 et 10 ans de la retraite



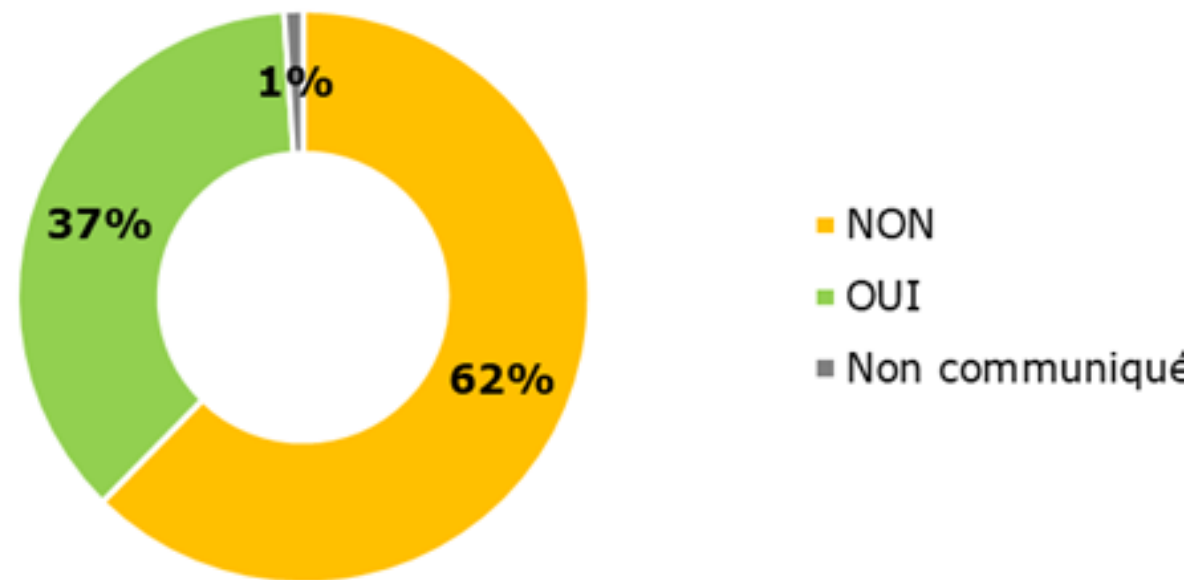
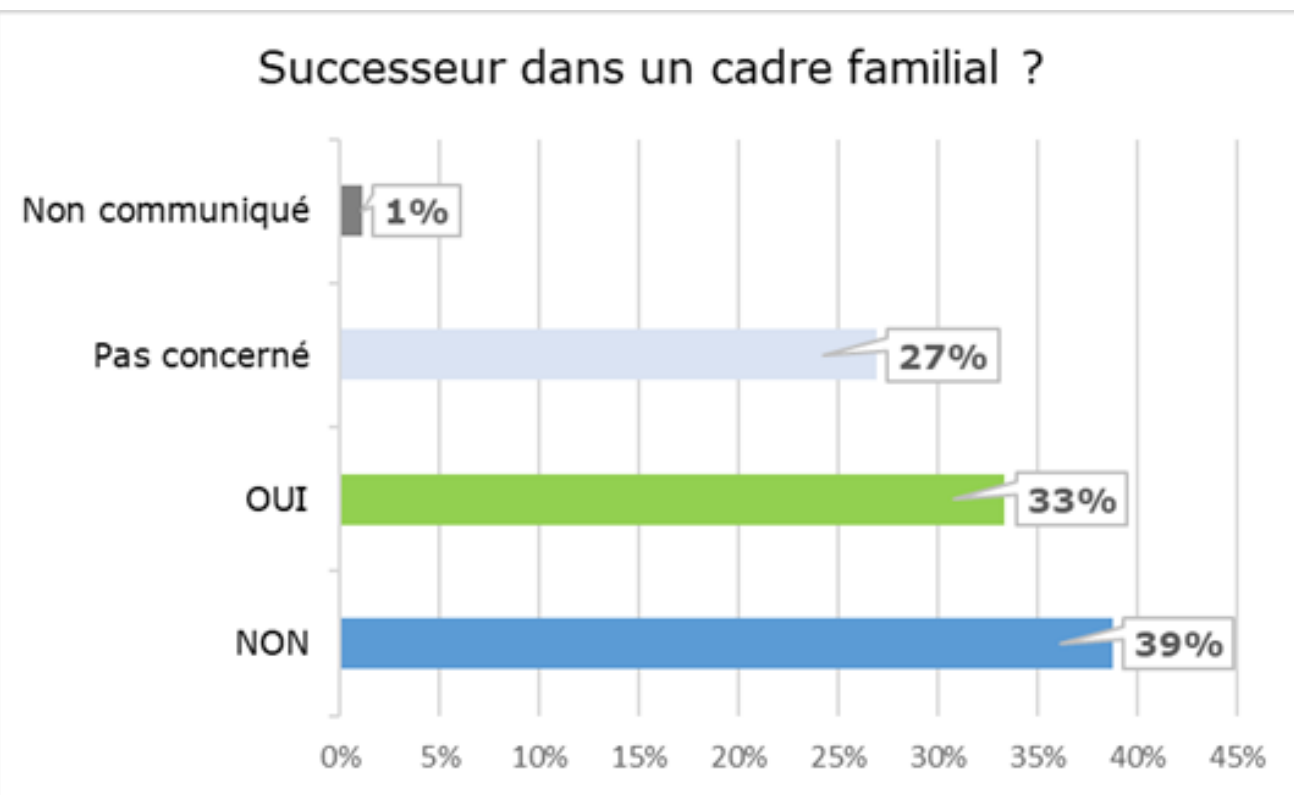
18% sont entre 5 et 10 ans de la retraite.

PROFIL DES EXPLOITATIONS

Devenir des exploitations

↪ 37% ont un successeur d'identifié.

« Avez-vous un successeur identifié ? ».



Et parmi eux, 33% dans un cadre familial.

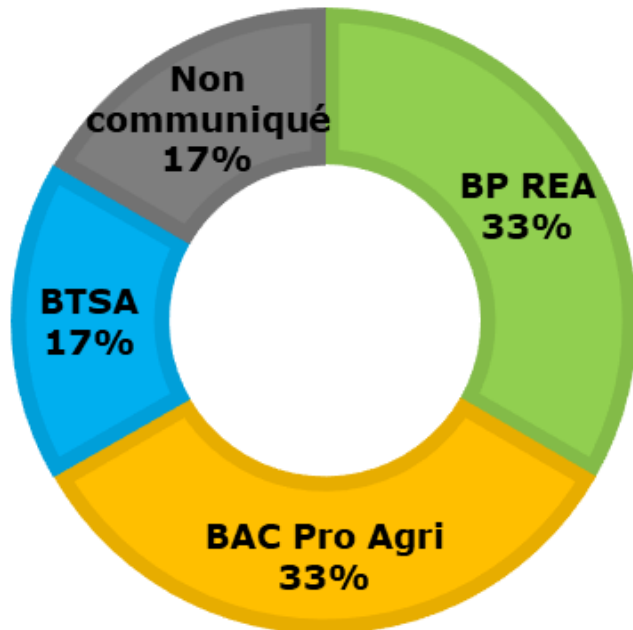
INSTALLATIONS AIDÉES

Installations aidées

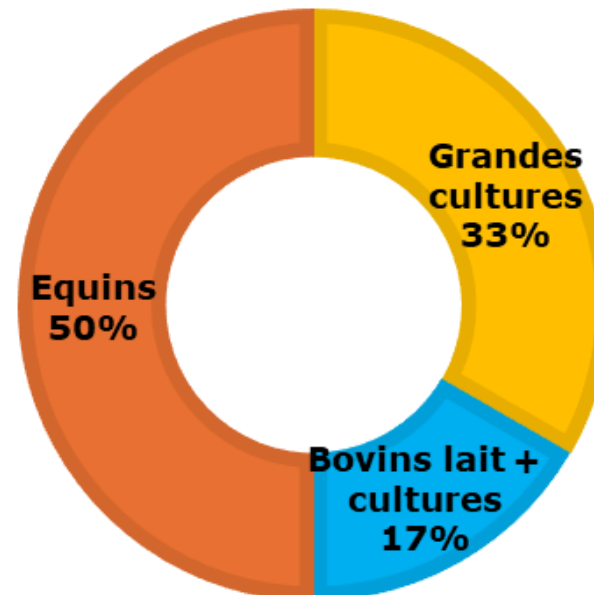
6 installations ont eu lieu entre 2025 et début 2026 dont 50% de femmes. *(60% femmes si nous ne tenons pas compte du NC : 3 femmes, 2 hommes, 1 nc)*

L'âge moyen à l'installation est de 33 ans.

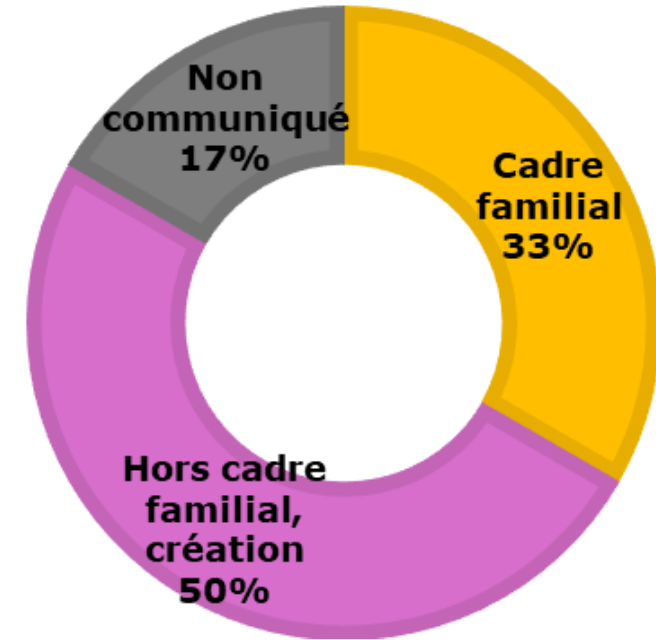
DIPLÔME À L'INSTALLATION



SYSTÈME DE PRODUCTION ENVISAGÉ À L'INSTALLATION



CONTEXTE À L'INSTALLATION



STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

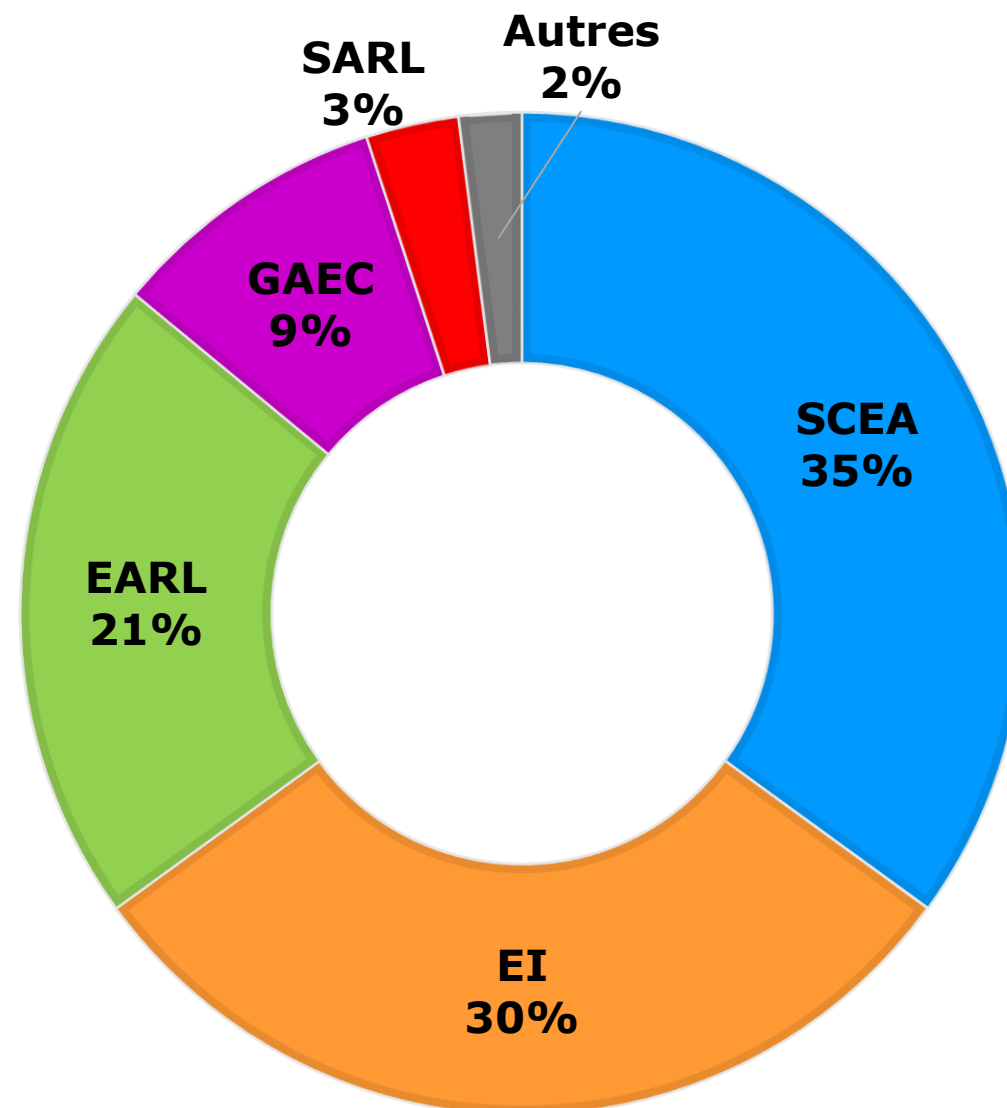
Diversité des statuts juridiques

30% des agriculteurs rencontrés exploitent sous forme individuelle.

Mais en regroupant les statuts, **68% des exploitations sont gérées sous forme sociétaire.**

Les formes sociétaires offrent la possibilité de :

- Dissocier patrimoine privé / patrimoine professionnel ;
- Regrouper les moyens humains, matériels et financiers et facilite ainsi la transmission des exploitations.
- une liberté d'organisation dans les statuts (associer des non-exploitants,...)
- Etc....



LA MAIN D'ŒUVRE

L'agriculture génère de l'emploi

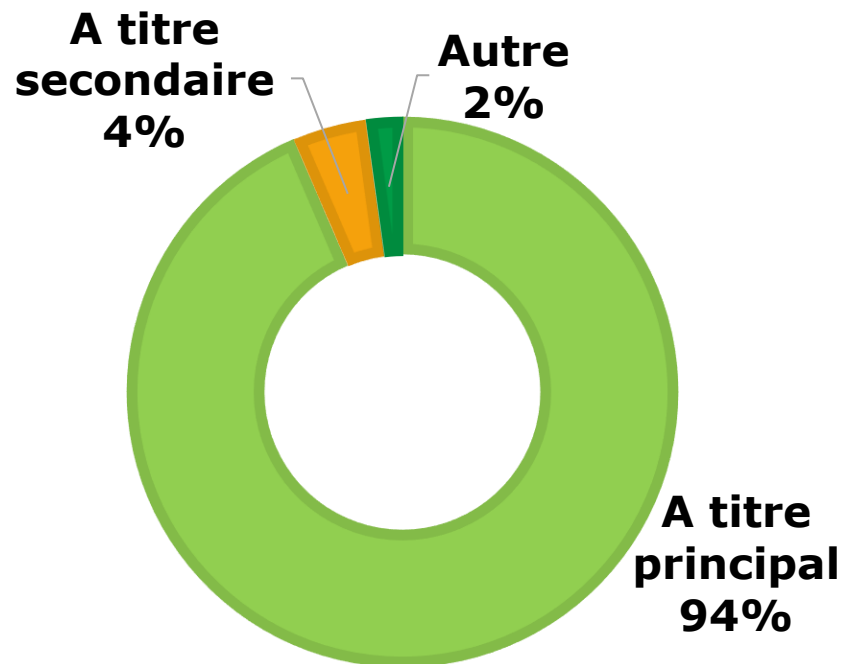
15% des exploitations enquêtées emploient au moins un salarié.

Les exploitations enquêtées emploient environ **1,36 actifs / exploitation**.

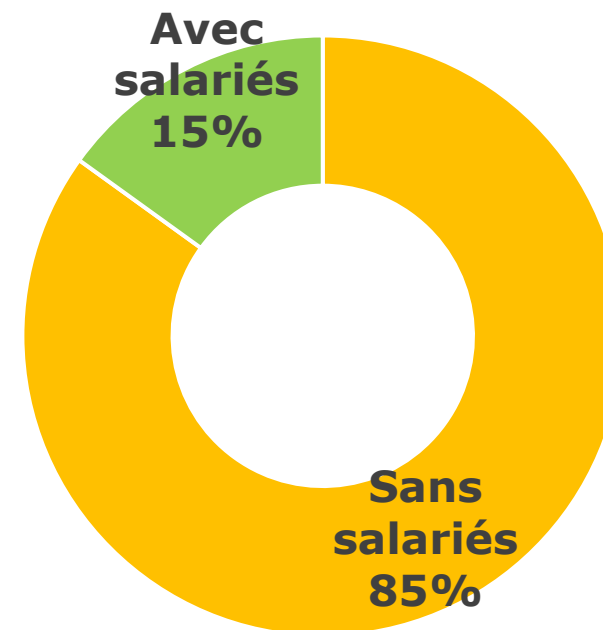
L'agriculture a besoin de main d'œuvre. Or, il n'est pas évident de trouver des ouvriers qualifiés dans ces filières très spécifiques.

A noter également, la présence d'actifs agricoles exerçant une **double activité (4% des exploitants)**

Agriculteurs à titre principal / à titre secondaire



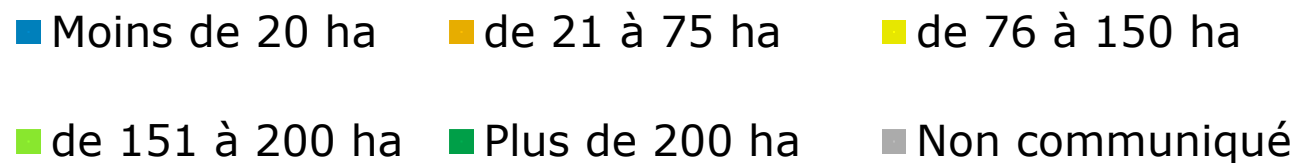
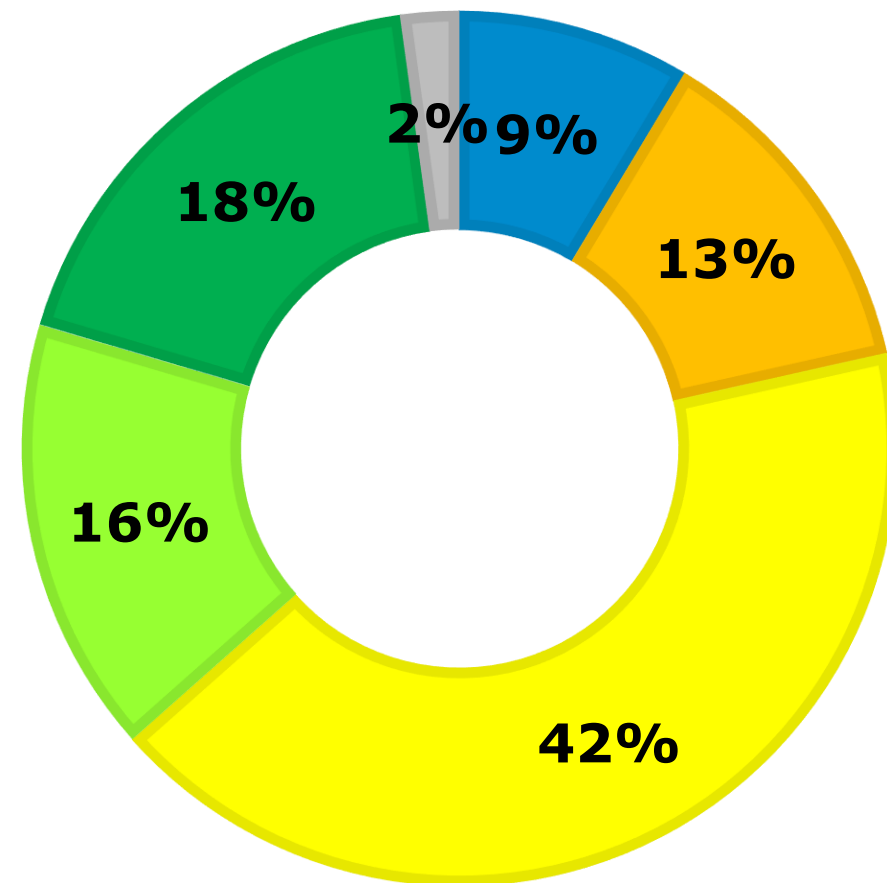
Exploitations travaillant avec des salariés



SURFACES EXPLOITÉES

Les surfaces agricoles utiles (SAU)

Sur la base des déclarations des exploitants, la tendance à l'augmentation des surfaces se confirme avec une **moyenne de 136 ha par exploitation** quand le RGA donne 97 ha de superficie moyenne en 2020 (en tenant compte des micros exploitations).



OTEX DES EXPLOITATIONS

OTEX : Des productions diversifiées

- ❑ **56% des exploitations** enquêtées (soit 58) du territoire pratiquent un système de **grandes cultures**. C'est le système dominant.
- ❑ **21%** des exploitations exercent un système de **polyculture associé à de l'élevage bovins** (surtout VA, mais aussi VL).
- ❑ **4 %** des exploitations ayant participé à l'enquête indiquent ne pratiquer que de **l'élevage** .

Dans des proportions beaucoup plus réduites, nous trouvons

-l'arboriculture (4%) seul ou associé à de la culture (5%)

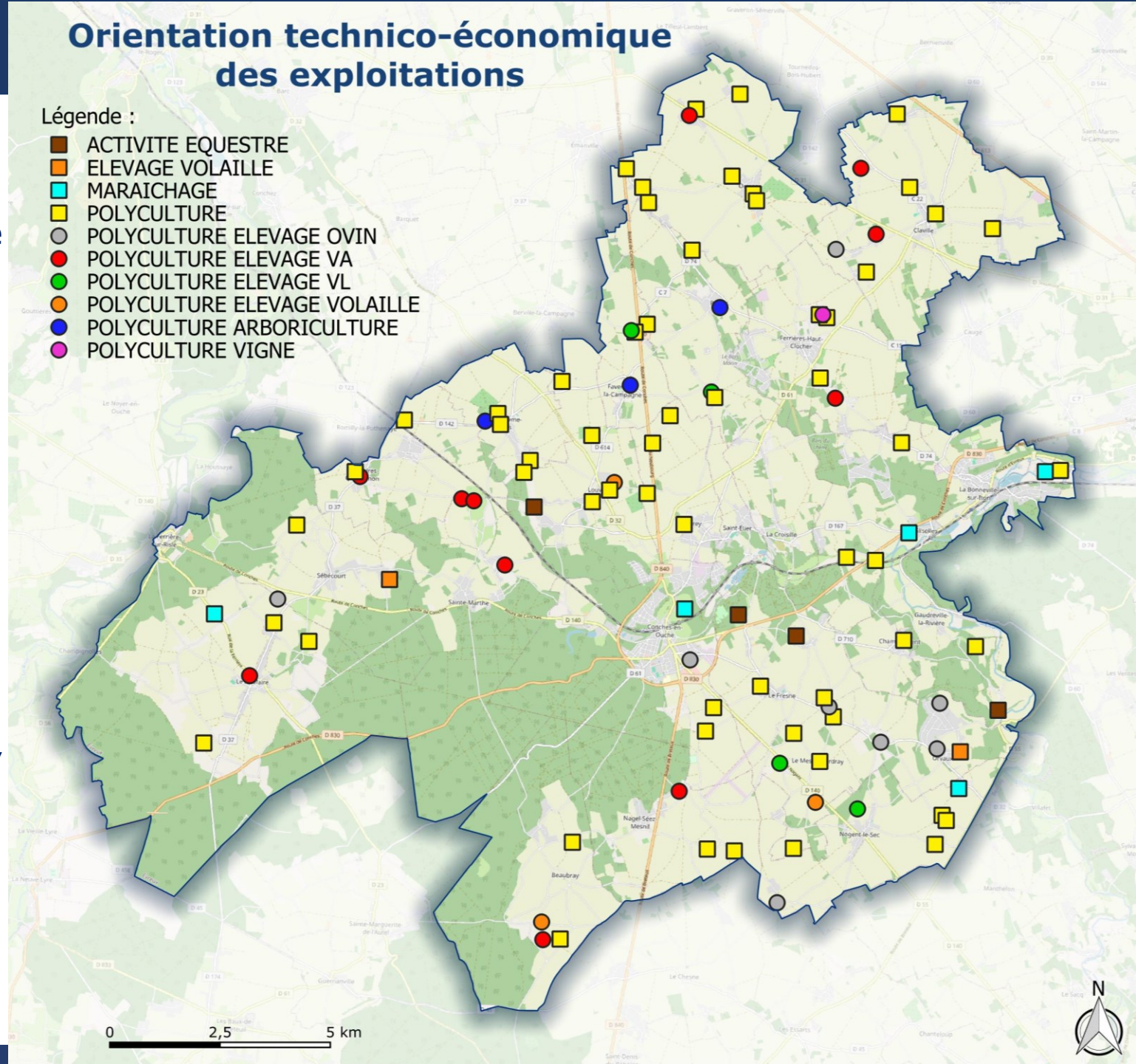
- Du maraîchage (3%)

ensuite d'autres activités (équestre, chiens...)

Orientation technico-économique des exploitations

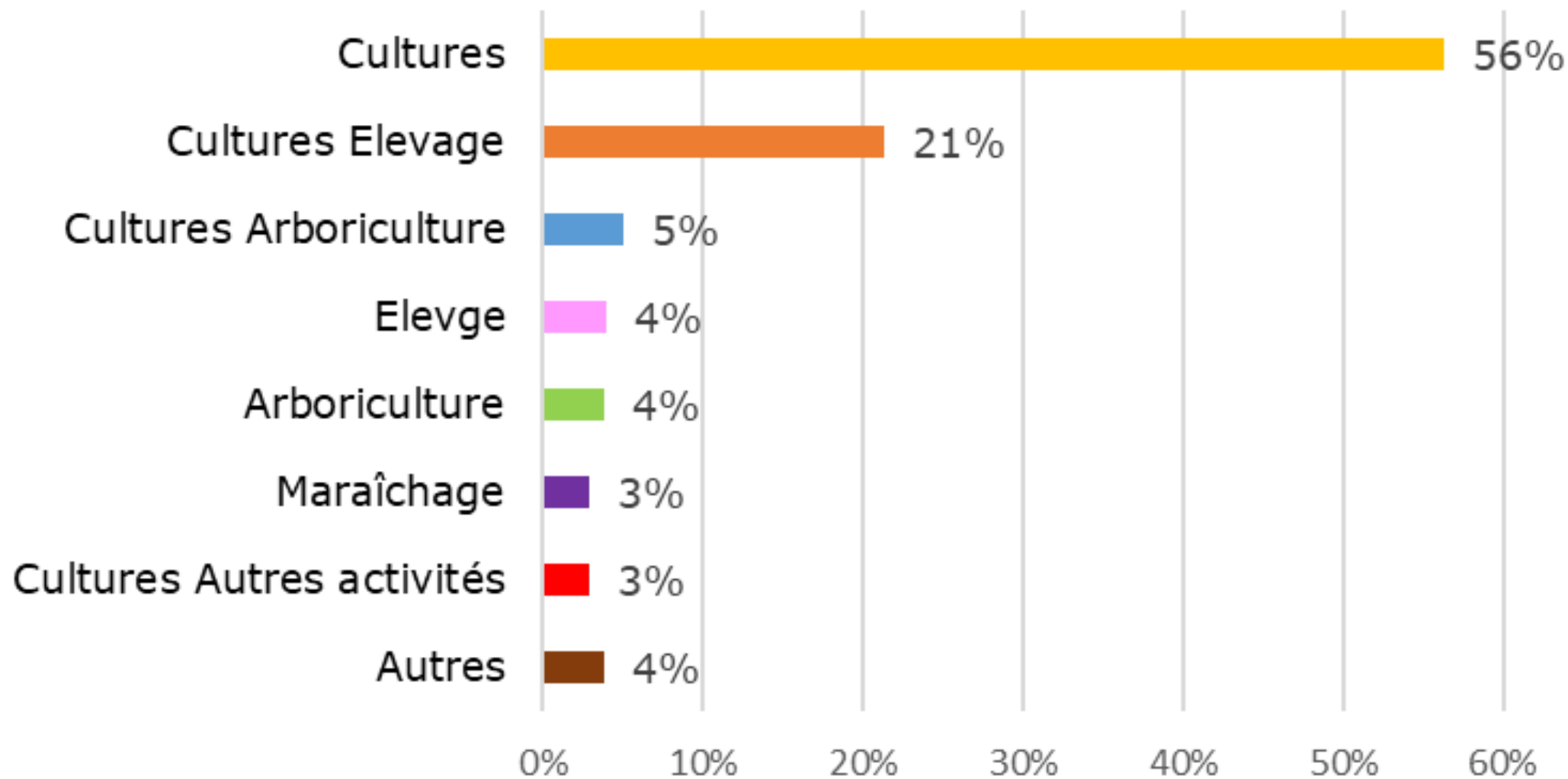
Légende :

- ACTIVITE EQUESTRE
- ELEVAGE VOLAILLE
- MARAICHAGE
- POLYCLTURE
- POLYCLTURE ELEVAGE OVIN
- POLYCLTURE ELEVAGE VA
- POLYCLTURE ELEVAGE VL
- POLYCLTURE ELEVAGE VOLAILLE
- POLYCLTURE ARBORICULTURE
- POLYCLTURE VIGNE



OTEX DES EXPLOITATIONS

OTEX des exploitations

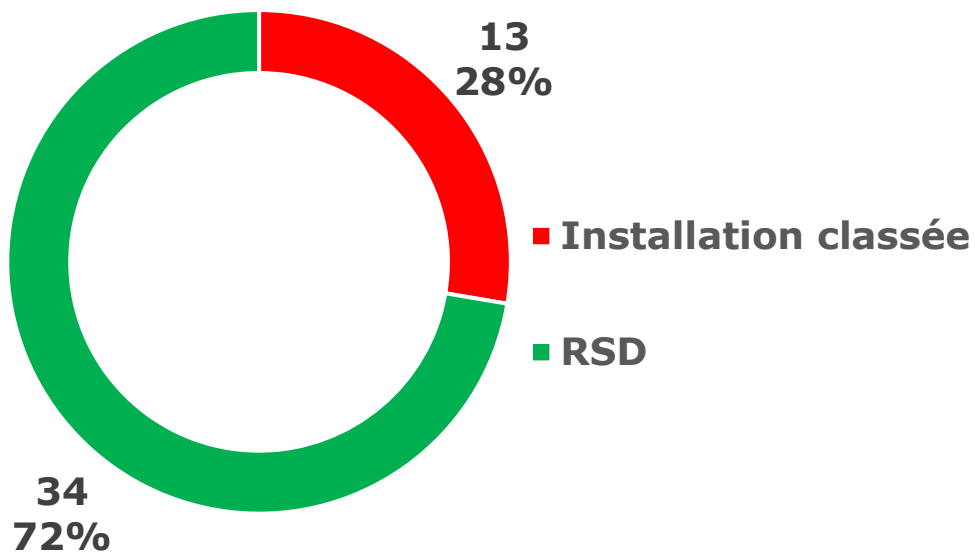


PROFIL DES EXPLOITATIONS

Régime des exploitations

D'après l'enquête, ont été recensés :

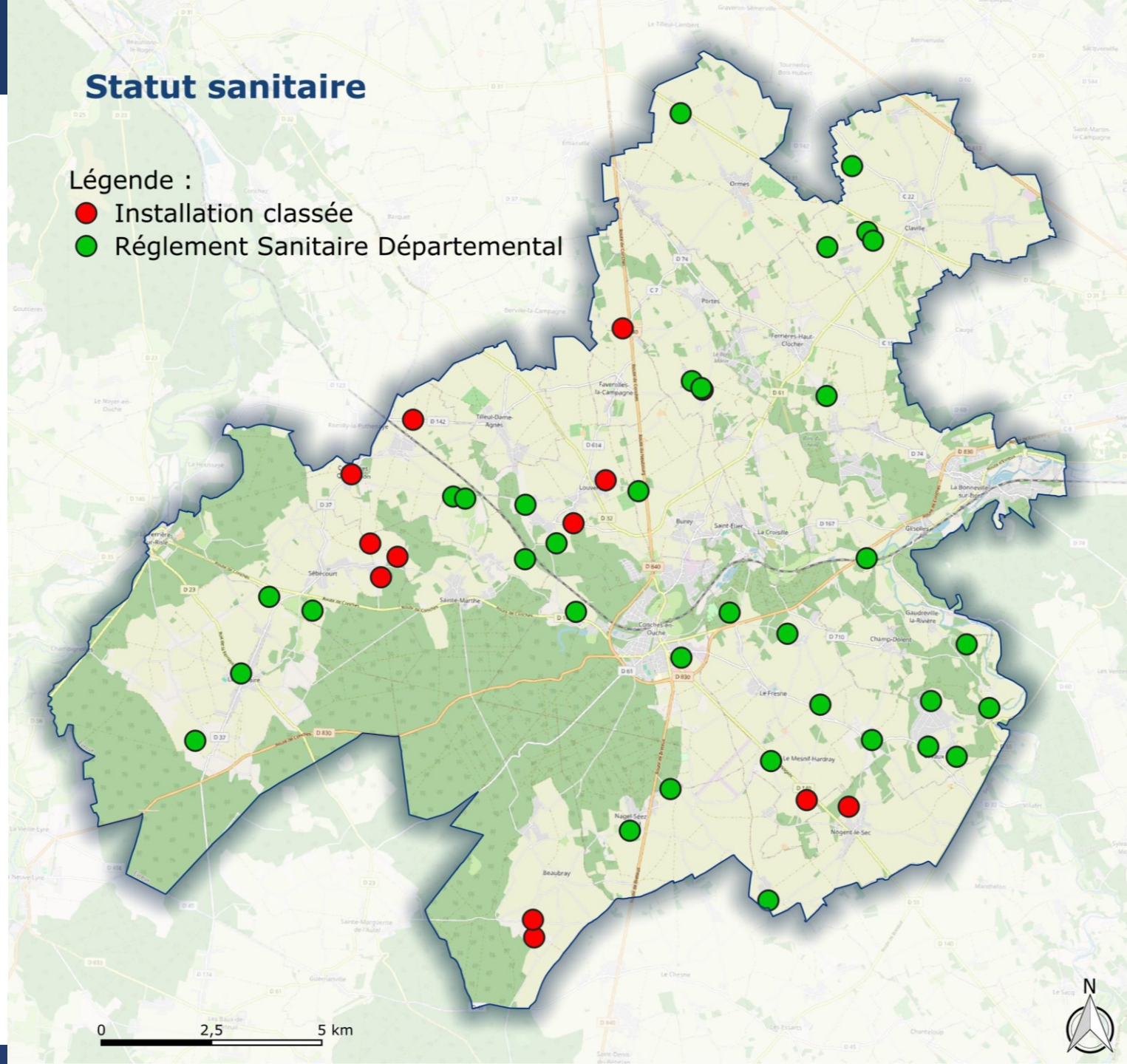
- ✓ 13 sites soumis au régime des ICPE ;
- ✓ 34 sites sous le Règlement Sanitaire Départemental ;
- ✓ Et 113 sites sans élevage.



Statut sanitaire

Légende :

- Installation classée
- Règlement Sanitaire Départemental



LE PRINCIPE DE RECIPROCITE DES DISTANCES (L111-3 DU CODE RURAL)

Depuis 1999, il introduit **la réciprocité des distances d'éloignement** à respecter entre bâtiments agricoles d'élevages et habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ces distances, qui visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations, sont fixées :

- ✓ par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD), à **50 mètres** linéaires minimum ;
- ✓ par la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à **100 mètres** linéaires minimum des bâtiments d'élevage et de leurs annexes.

Type d'élevage	RSD	ICPE
Veaux de boucherie ou bovins à l'engraissement	1 à 49	Au-delà de ces chiffres, l'élevage est soumis au régime des ICPE
Vaches laitières	1 à 49	
Vaches allaitantes	1 à 99	
Volailles	1 à 4999	
Porcs	1 à 49	
Lapins	0 à 2999	
Chiens	1 à 9	
Chevaux	Plus de 1	
Ovins/caprins	Plus de 1	

RECIPROCITE DES DISTANCES

Principe de précaution :

Le principe de réciprocité est la règle à minima.

Afin de **limiter les contentieux liés aux troubles de voisinage** et permettre aussi aux exploitations agricoles de se développer, **il est préconisé 50 mètres supplémentaires** en plus de la réglementation.

Pour les céréaliers, il n'y a pas de distance, il est préconisé 50 mètres.

 **Distance réglementaire (50 à 100 m)**

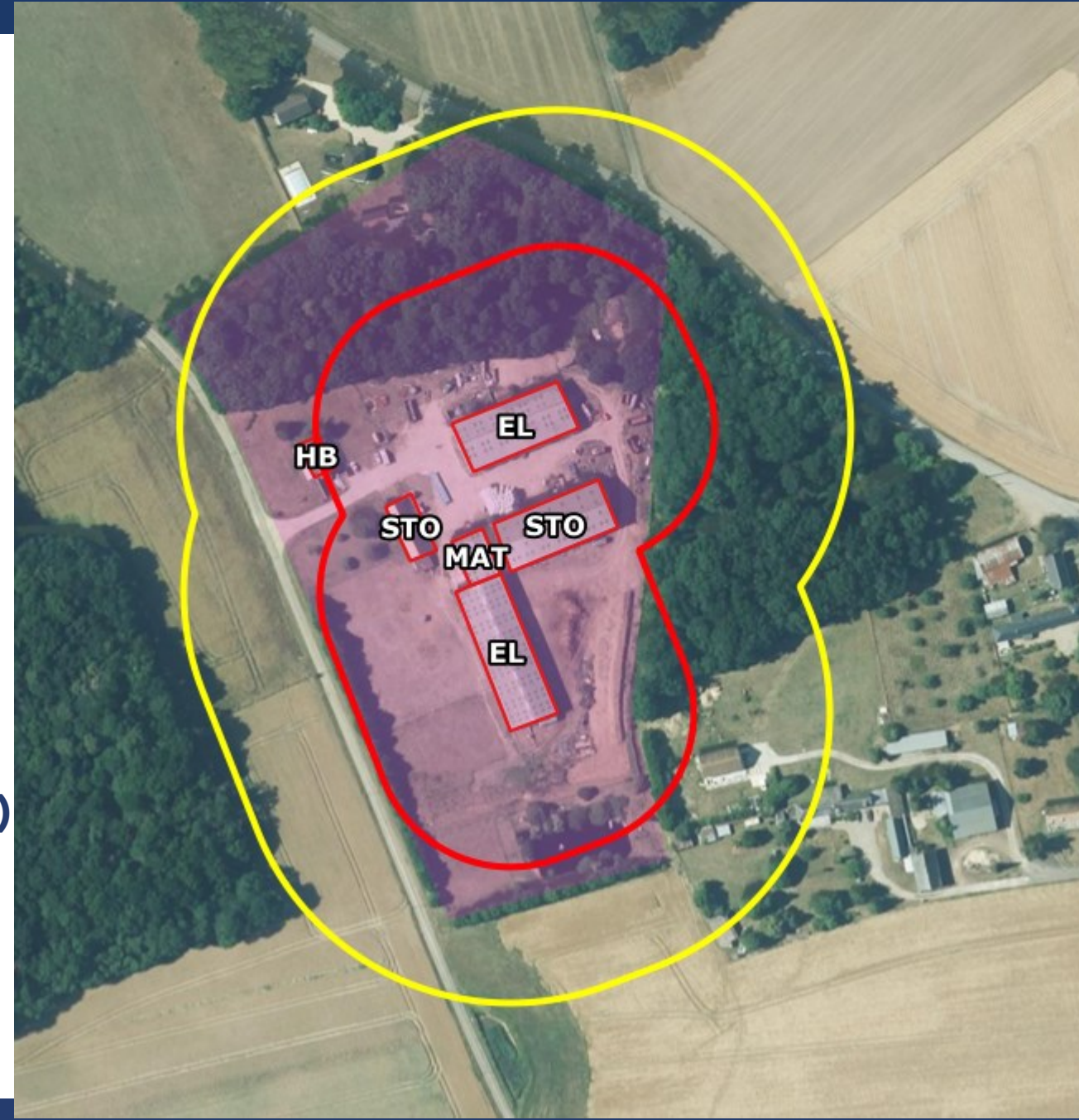
 **Distance préconisée (50m)**

 **Elevage**

 **Tiers**

 **Stockage**

 **Logement**

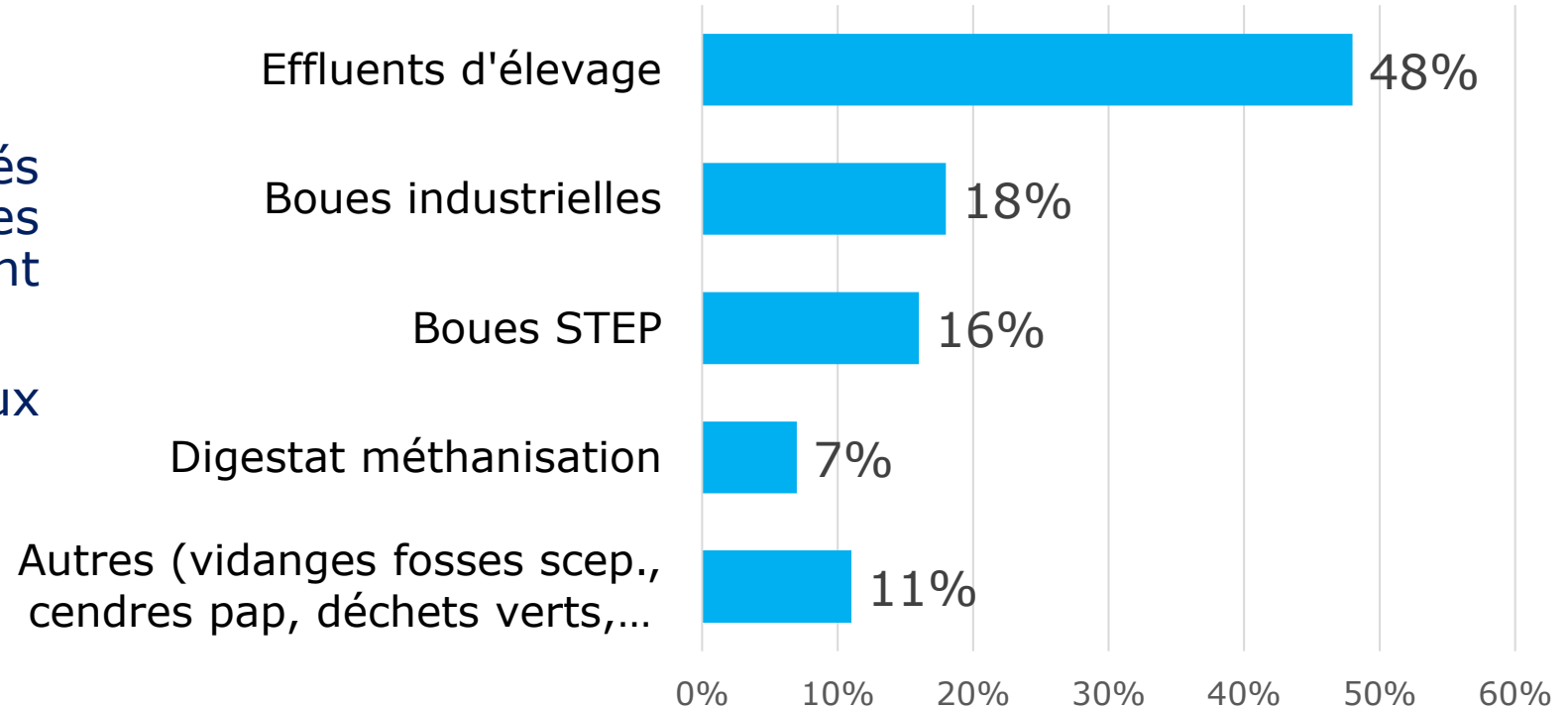
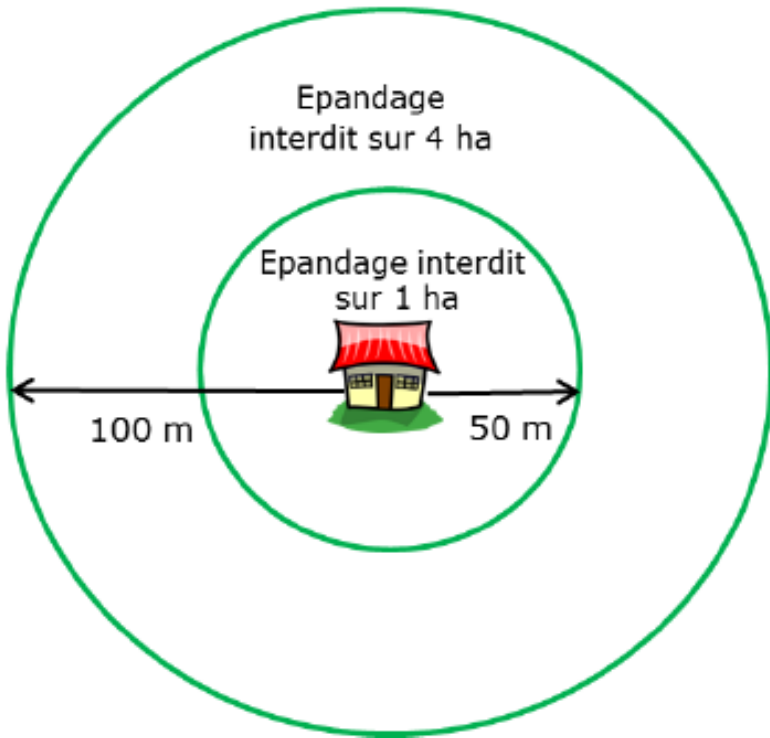


LES ÉPANDAGES

Les plans d'épandage

49% des exploitants enquêtés disposent d'un plan d'épandage et les surfaces épandables représentent près de 5 400 ha.

Et 48 % des épandages sont liés aux effluents d'élevage sur le territoire.

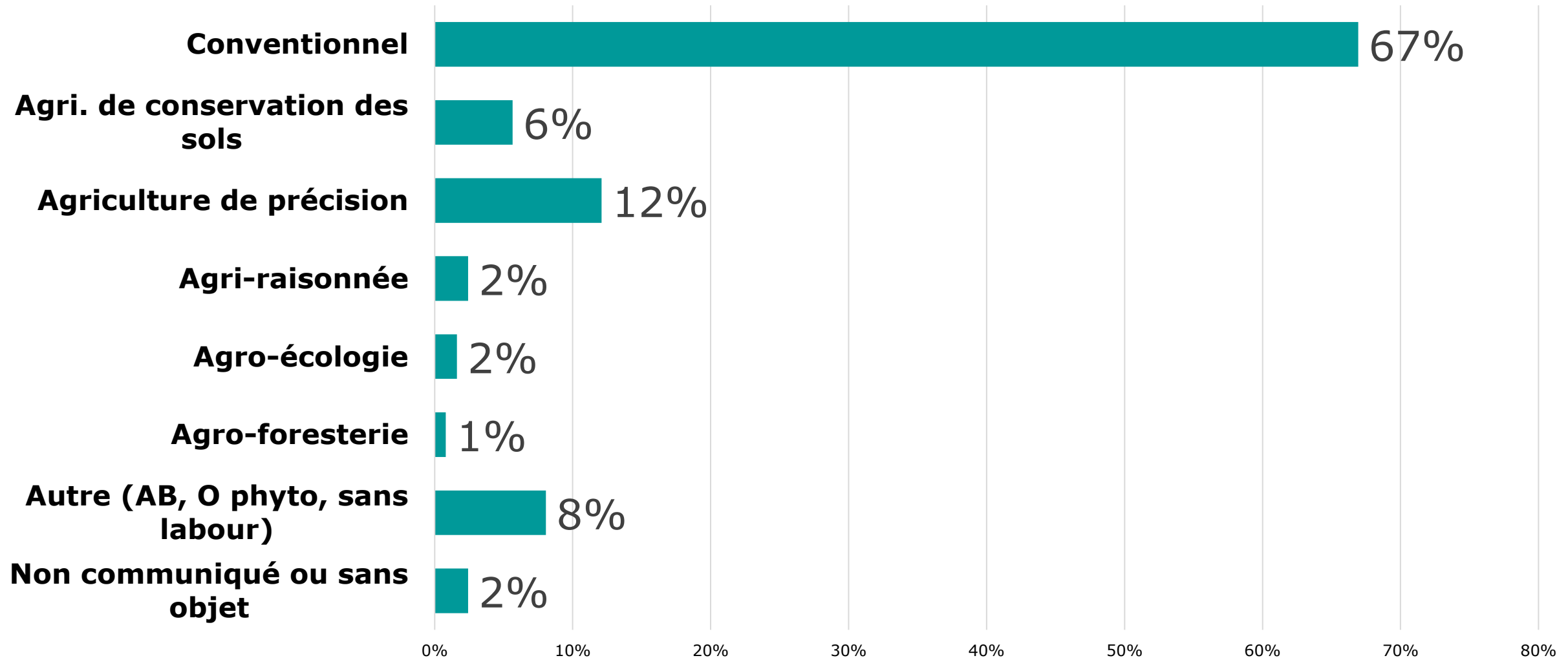


Ces distances d'épandage peuvent varier selon les contraintes en fonction du type d'effluent épandu et du régime sanitaire de son exploitation.

Chaque habitation nouvelle implantée en zone agricole réduit ces possibilités d'épandage sur les parcelles agricoles.

PRATIQUES CULTURALES

31% des exploitations enquêtées sont engagées, totalement ou partiellement, dans des pratiques culturelles « innovantes »



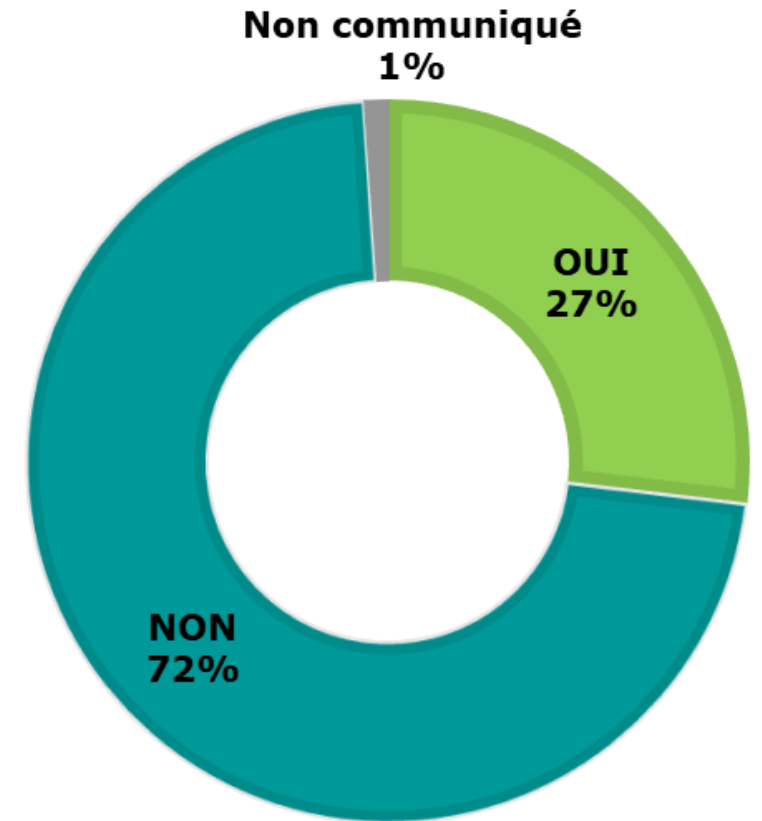
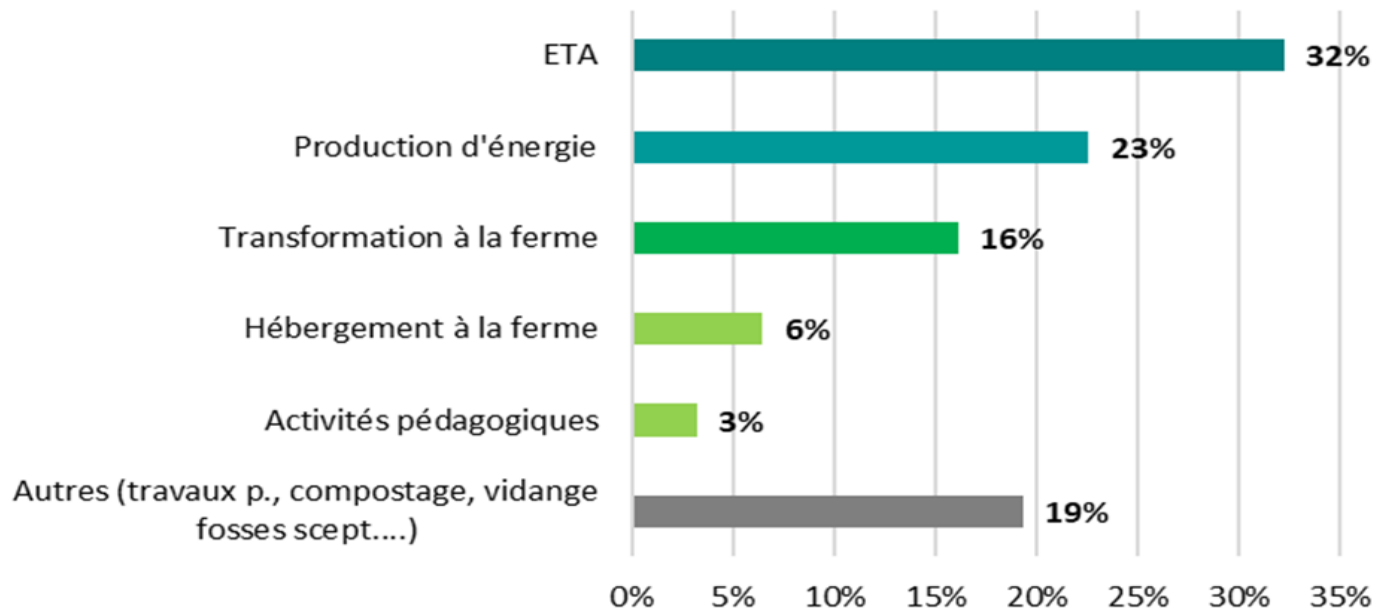
ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION -zoom

Des activités complémentaires

27% des exploitations enquêtées font de la diversification

↳ Parmi les 93 questionnaires recueillis, 31 agriculteurs indiquent avoir au moins une activité de diversification.

Nature des activités de diversification



Les principales activités de diversification exercées sont :

- 32% les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) (10 expl.)
- 23 % la production d'énergie (7 exploitants)

LES CIRCUITS-COURTS

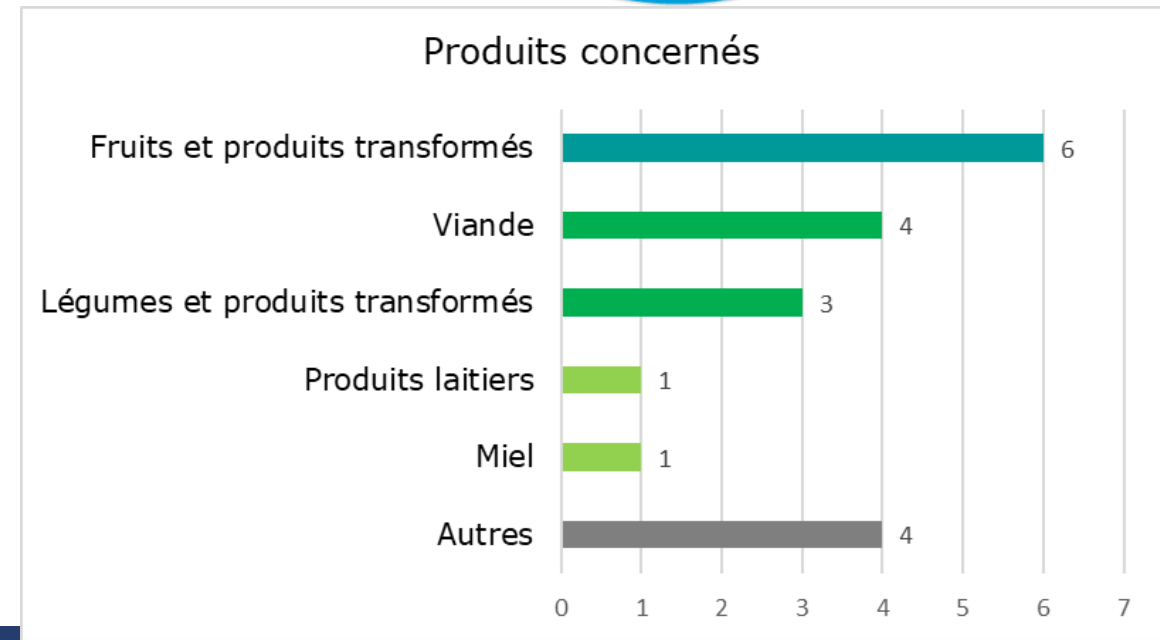
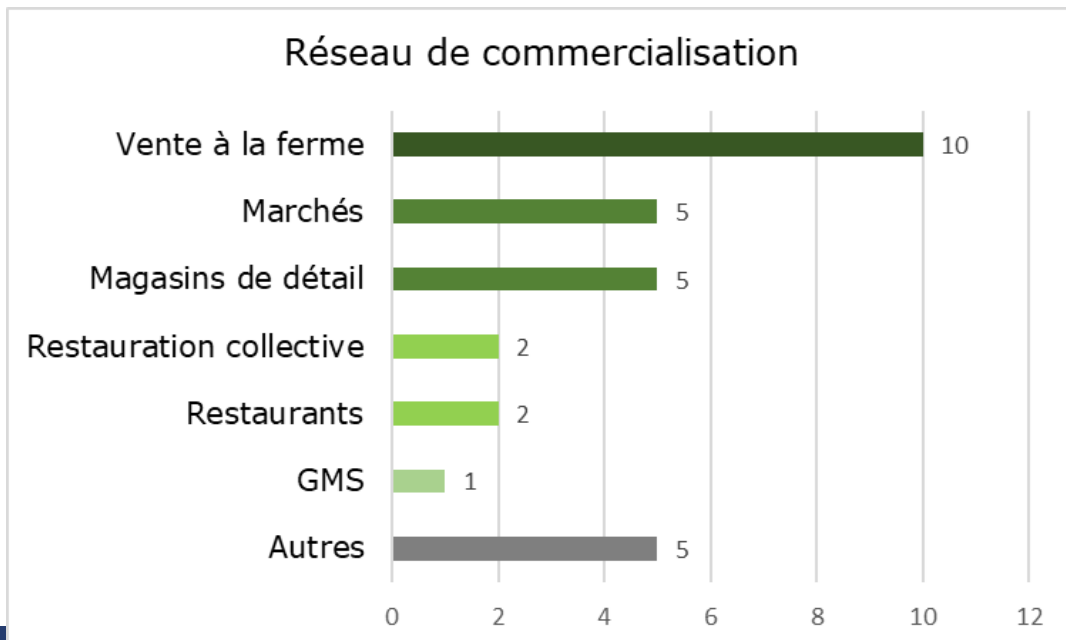
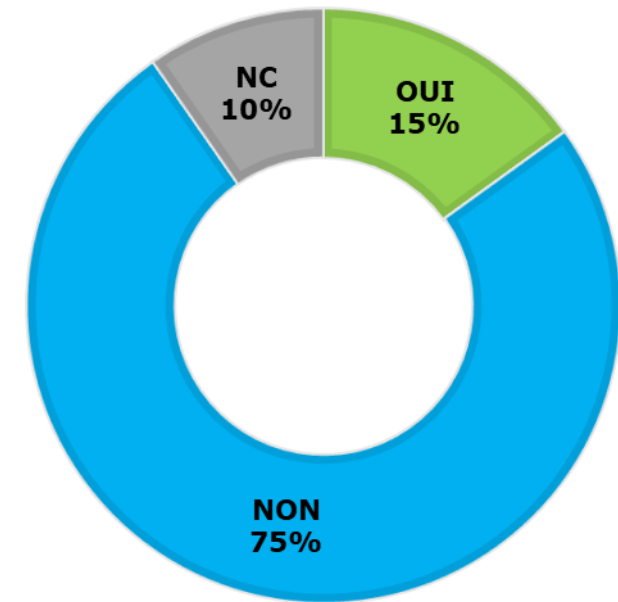
VENTE EN CIRCUITS-COURTS

Un développement à poursuivre...

15% des exploitations enquêtées font de la vente en circuit-court

Les produits concernés par la vente en circuit-court sont en premier lieu les fruits et produits transformés (6 exploitations concernées) puis la viande (4 EA) et les légumes et fruits transformés (3 EA) et enfin à égalité les produits laitiers et le miel.

Les produits sont principalement vendus directement **à la ferme** (**33%** du réseau de commercialisation) : magasins, distributeur automatique...



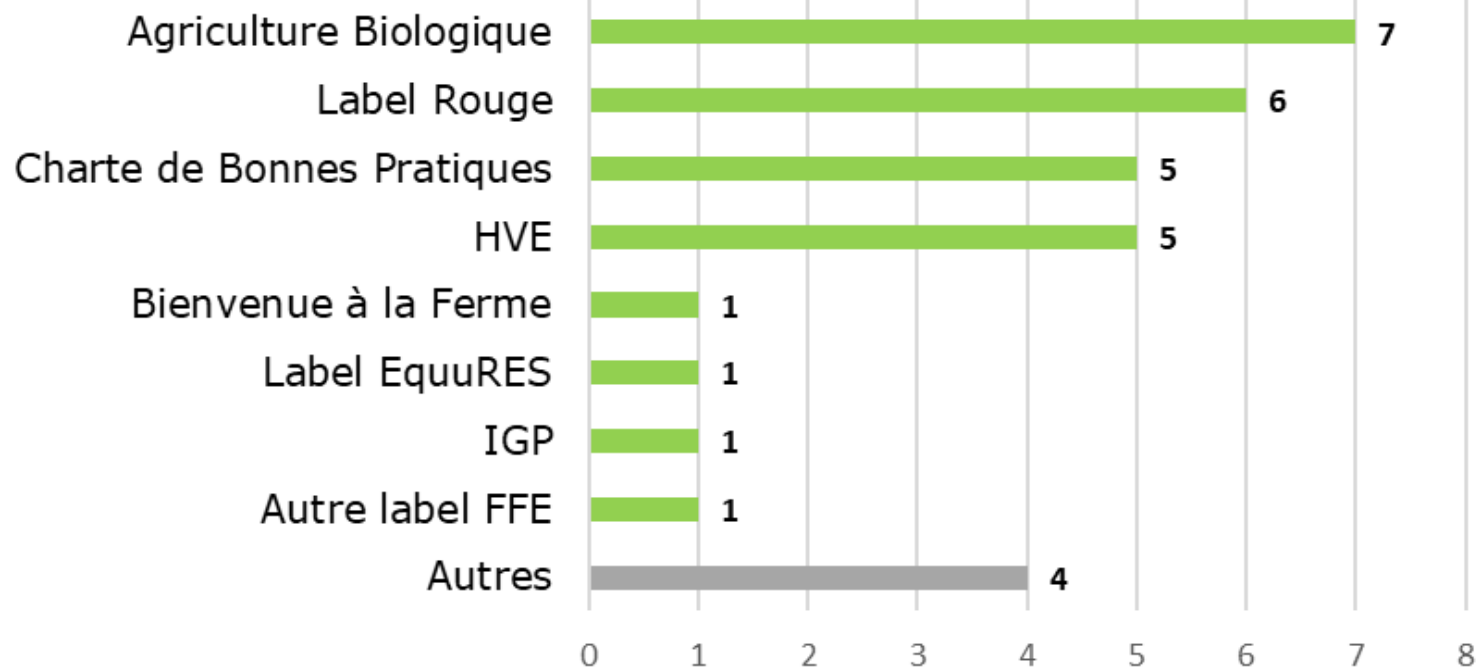
LES SIGNES DE QUALITÉ

Pour apporter de la valeur ajoutée à leur production et répondre aux attentes sociétales, certains exploitants s'orientent vers des modes de productions reconnus, via les signes officiels de qualité.

26 exploitants enquêtés mentionnent adhérer à au moins une démarche qualité.



Démarches de qualité

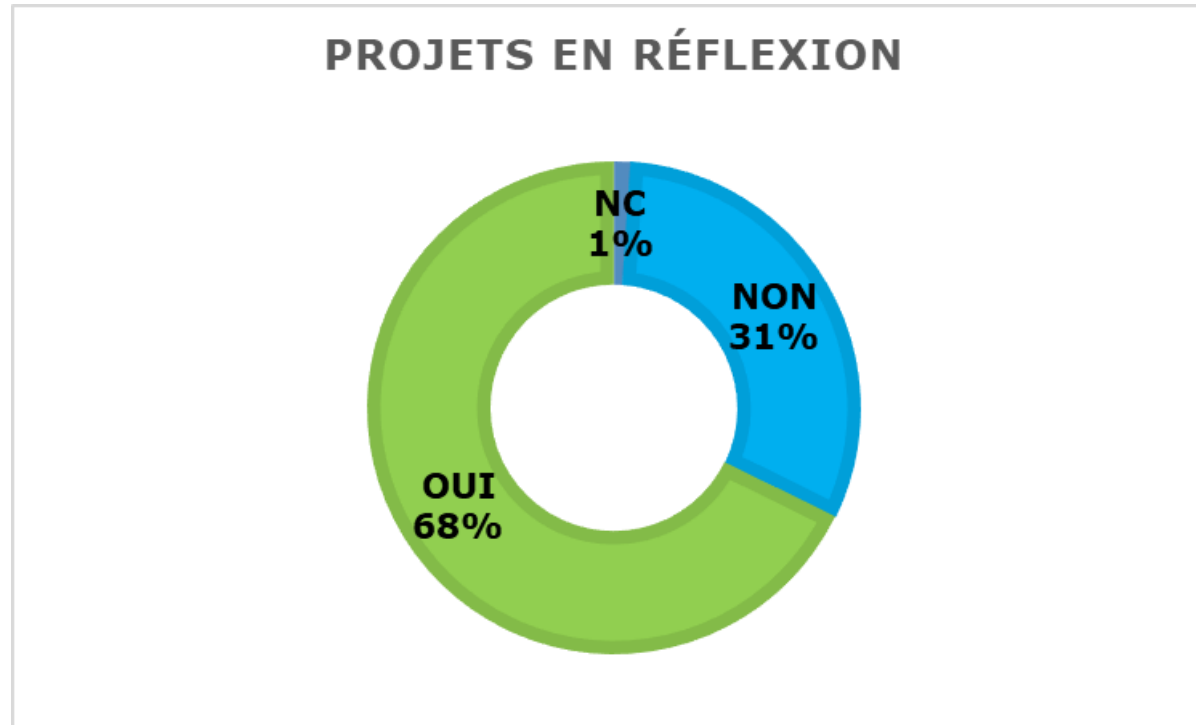


Projet des exploitations

Des exploitations dynamiques

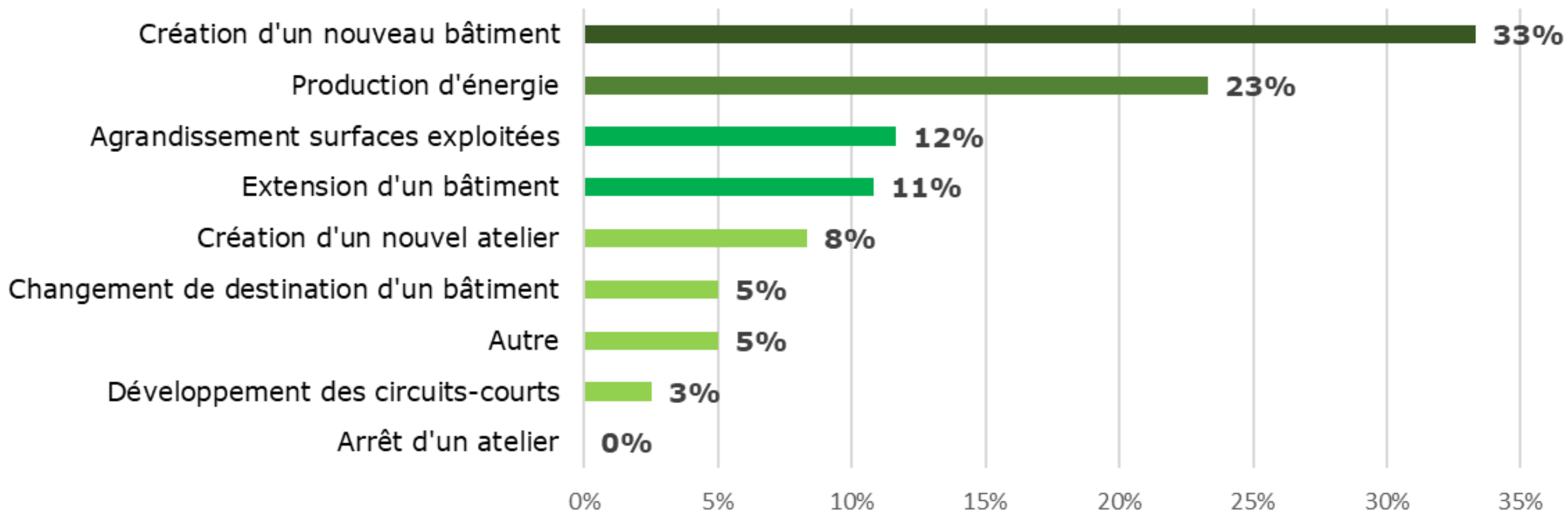
68% des exploitants enquêtés ont déclaré avoir au moins un projet pour leur activité pour une total de 63 projets identifiés.

→ Prise en compte nécessaire pour le PLUi



Projet des exploitations agricoles

Nature des projets des exploitations ayant répondu à l'enquête



Construire en zone agricole

- 1. Être exploitant agricole**
- 2. Prouver la viabilité économique de l'exploitation agricole**
- 3. Avoir une localisation appropriée (moins de 100 mètres des bâtiments)**
- 4. Être nécessaire à l'exploitation**

Il reviendra donc au pétitionnaire de justifier ces différents critères en fonction du type de projet :

- Que le projet de construction réponde à un besoin nouveau de l'exploitation
- la cohérence du bâtiment envisagé, adapté aux besoins de l'exploitation
- Pour un logement de fonction, justifier la nécessité d'être sur place

Protocole de constructibilité en zone agricole

Protocole sur les principes de constructibilité en zone agricole



Fiche de renseignements pour les demandes de construction en zone agricole inconstructible

Les zones agricoles sont inconstructibles par principe. Les constructions nécessaires à l'exploitation agricole peuvent toutefois être autorisées sous réserve de démontrer le lien et la nécessité du projet par rapport à l'activité agricole.
Vous avez ainsi la possibilité de compléter ce formulaire dont les renseignements sont confidentiels et ont pour but de faciliter la compréhension de votre projet ainsi que l'instruction de votre dossier.

Comment compléter ce formulaire

Votre projet	Rubriques à compléter
Dans tous les cas complétez les rubriques 1 et 2	
Vous souhaitez construire un bâtiment agricole	Complétez l'annexe 1
Vous souhaitez construire un bâtiment de transformation, conditionnement ou commercialisation des produits issus de votre exploitation (bâtiment non destiné au stockage ou à l'élevage)	Complétez l'annexe 2
Vous avez un projet de diversification	Complétez l'annexe 3
Vous souhaitez construire une habitation	Complétez l'annexe 4

1. Renseignements sur le demandeur

Raison sociale (si vous êtes une personne morale) :

NOM :

Prénom :

Vous êtes agriculteur : oui non

Précisez si l'activité agricole est exercée : à titre principal à titre secondaire, indiquez votre profession :
.....
.....
.....

Si installation récente (moins de 5 ans) : Dotation Jeune Agriculteur autre aide (Conseil Départemental, Conseil Régional) aucune aide

Adresse du siège de l'exploitation :
.....
.....

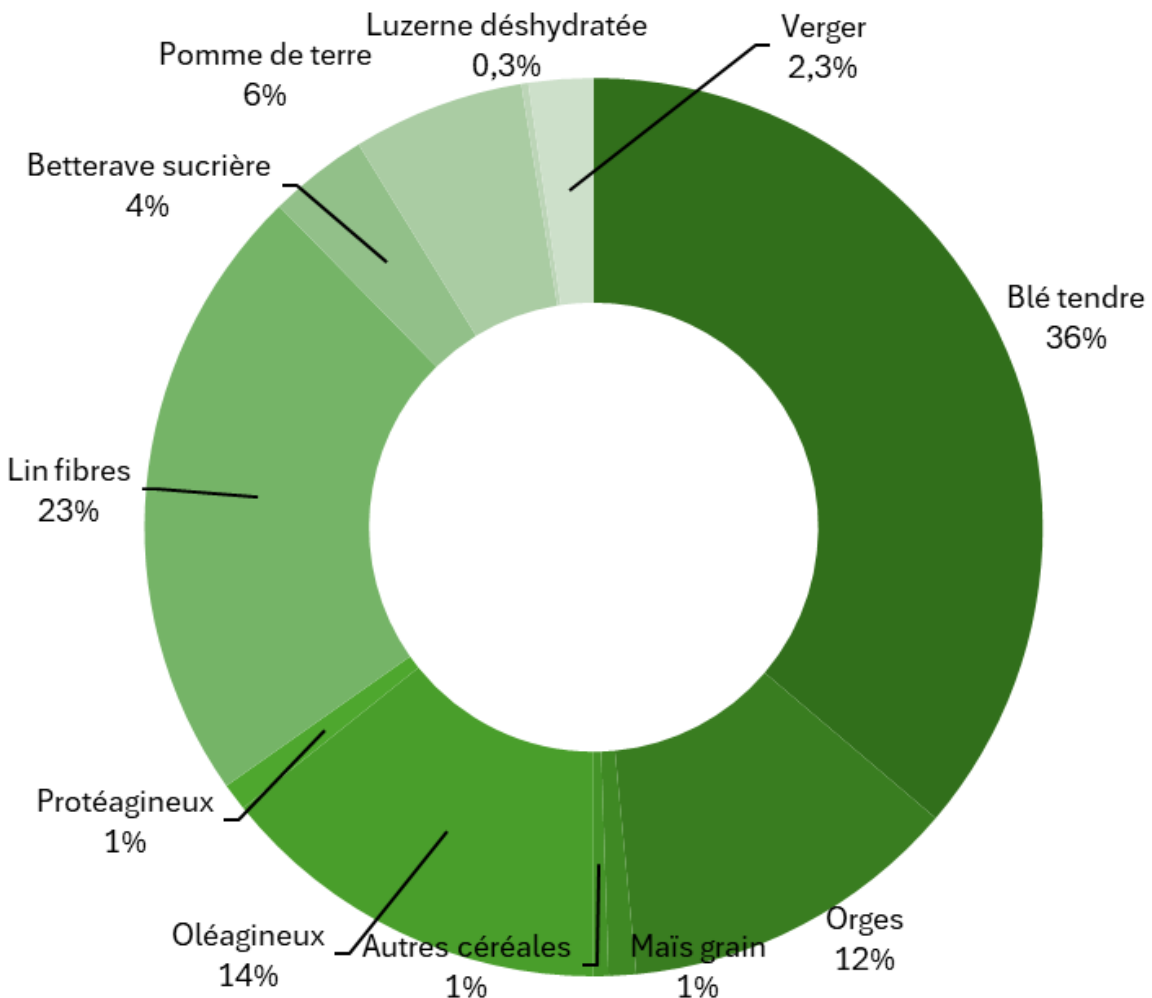
Disposez-vous d'autres corps de ferme ?
Si oui, indiquez leurs adresses
.....
.....

Disposez-vous d'autres sociétés ?
Si oui, indiquez leurs noms
.....
.....

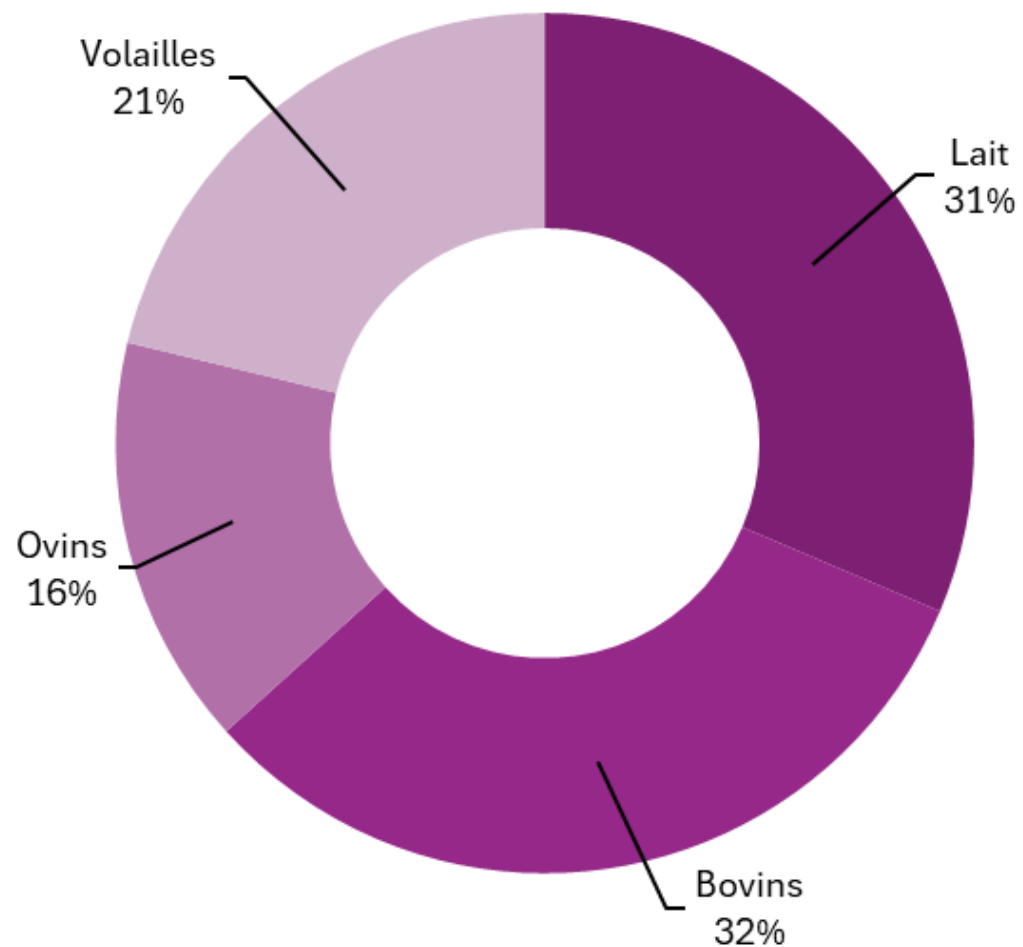
Surface totale exploitée :

Chiffres d'affaires

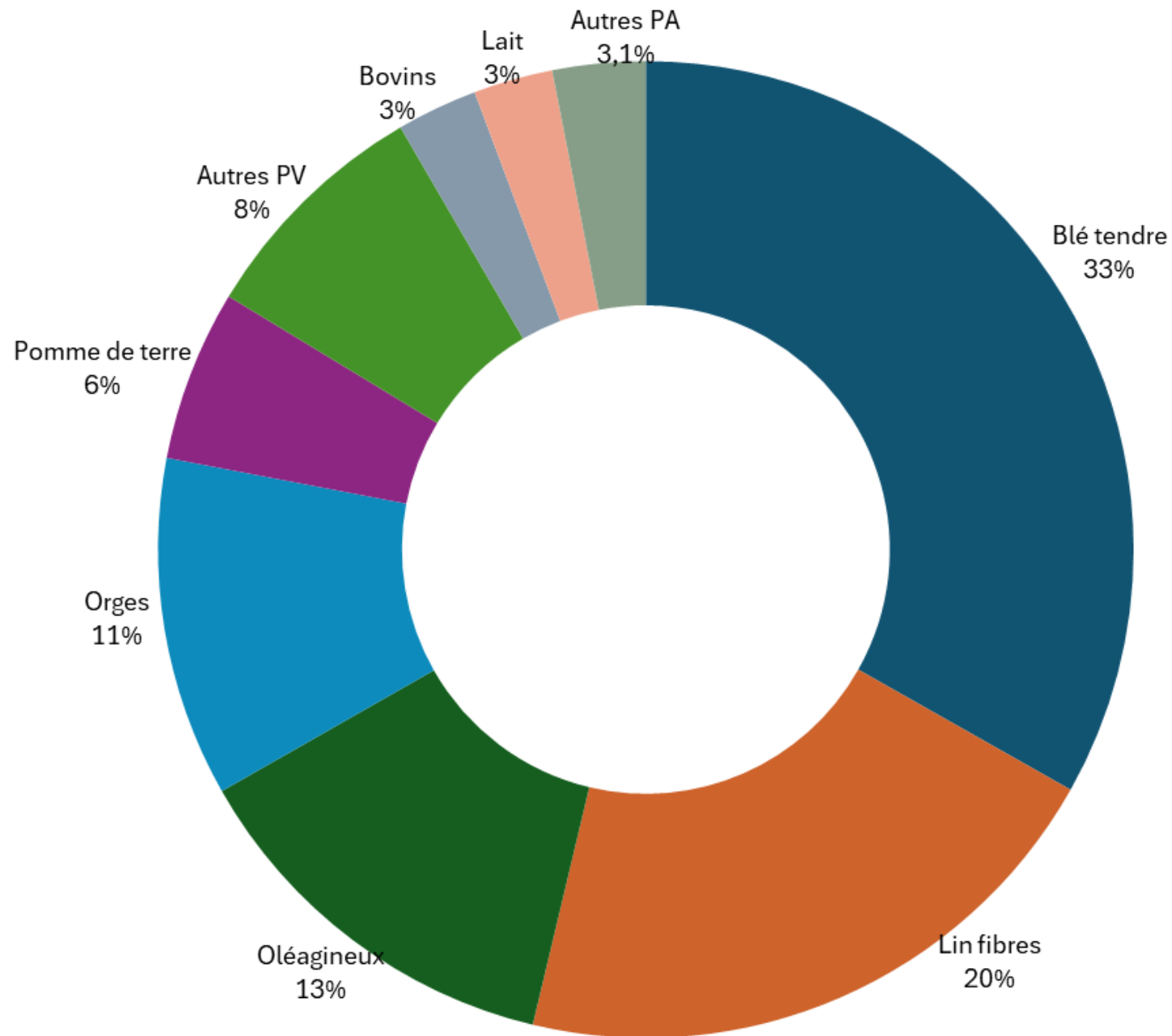
Chiffre d'affaires des productions végétales - 27,6 millions €



Chiffre d'affaires des productions animales - 2,5 millions €



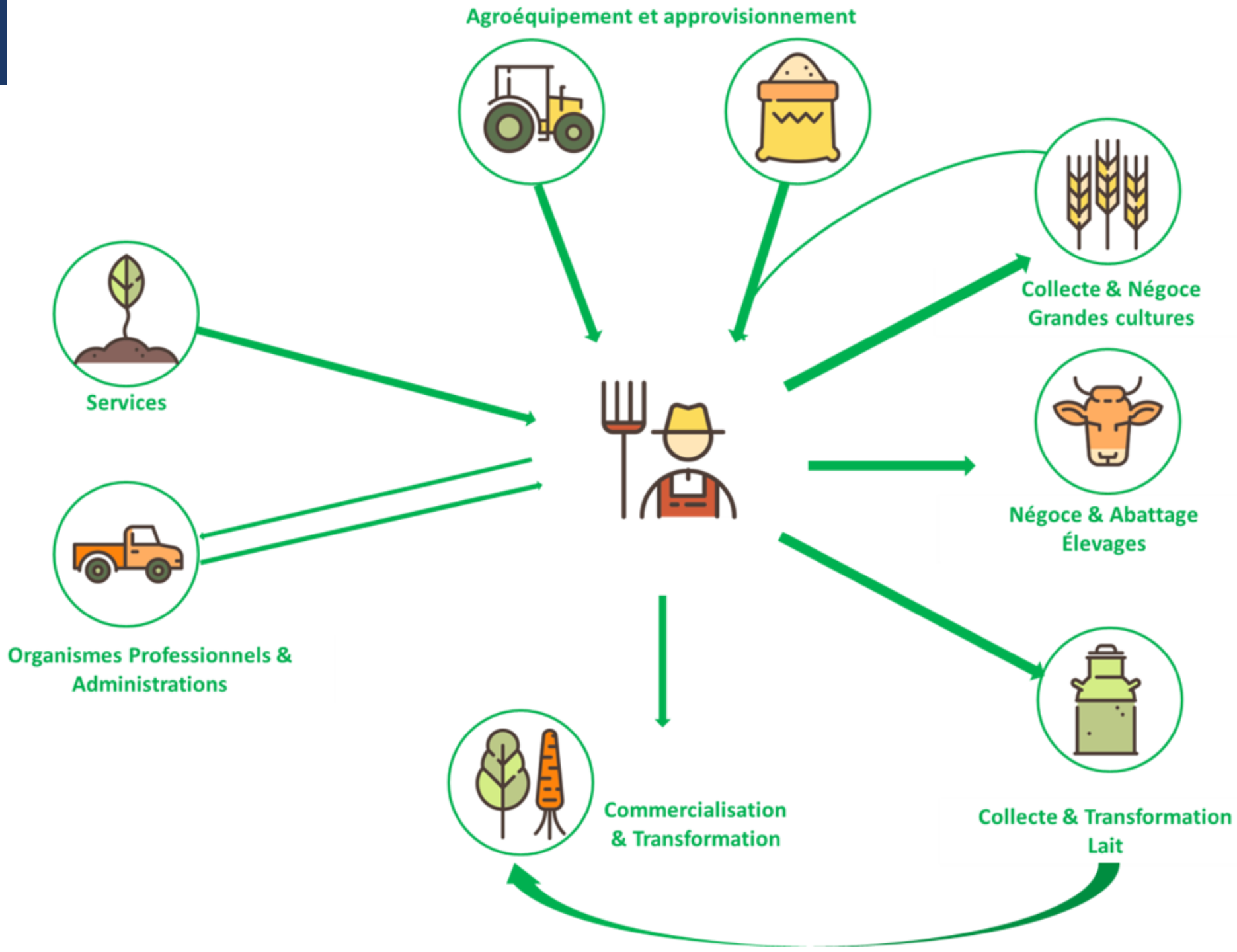
Chiffre d'affaires agricole total - 30,2 millions €



Partenaires

Des opérateurs para-agricoles présents sur le territoire

L'exploitation agricole est ancrée sur son territoire. Elle se trouve au cœur d'un tissu économique plus large et dépend fortement des débouchés et des marchés des productions agricoles. De nombreux OPA sont présents sur le territoire, mais les exploitations travaillent aussi avec d'autres OPA extérieurs.



Partenaires

Quelques opérateurs présents sur le territoire:

- Collecte/ Approvisionnement
- Lin
- Matériel agricole
- Présence de CUMAs

Mais aussi à l'extérieur du territoire dans le 27

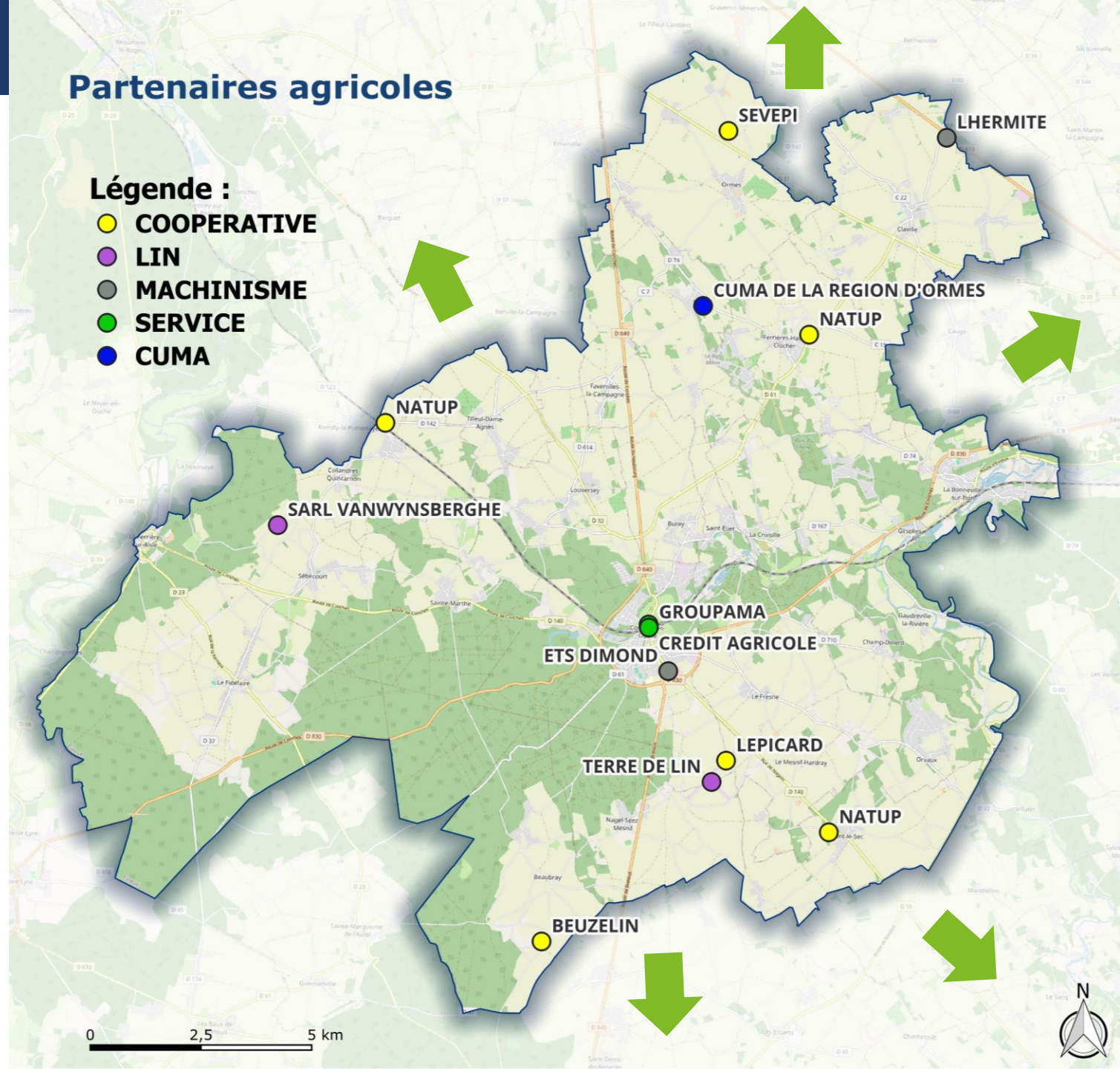
- Coopérative
- Lin au Neubourg...
- Socopa

Et hors département

Partenaires agricoles

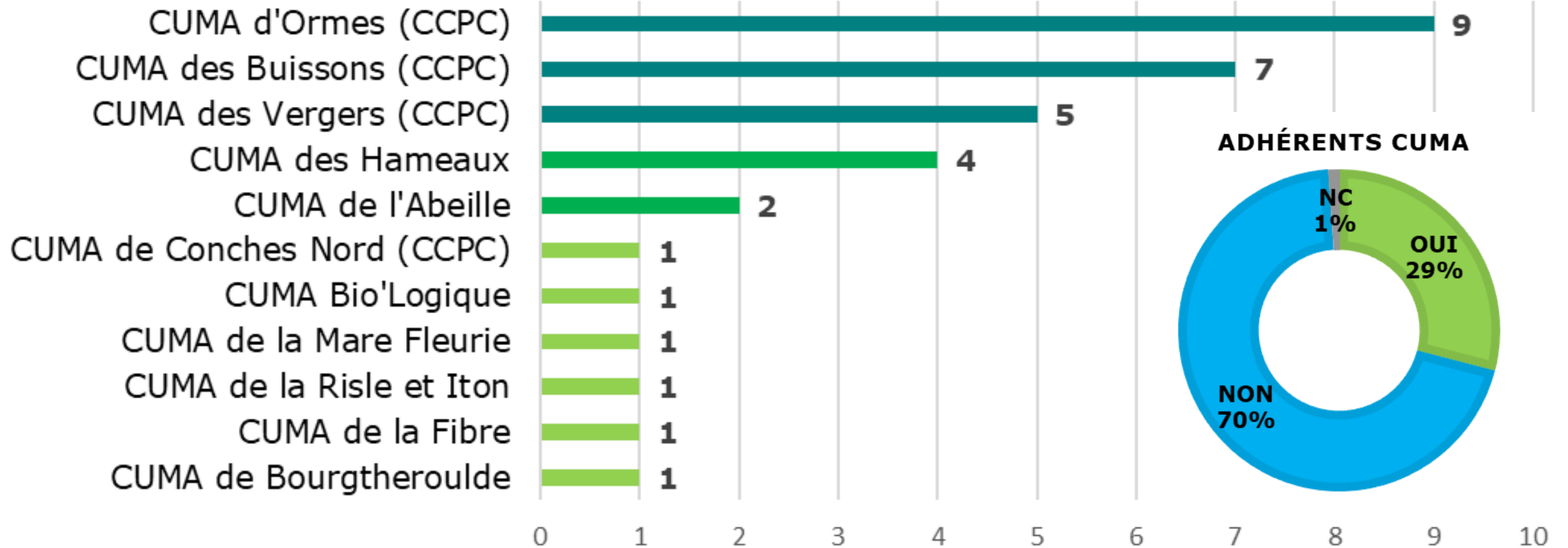
Légende :

- COOPERATIVE
- LIN
- MACHINISME
- SERVICE
- CUMA



Partenaires : CUMA

CUMAs



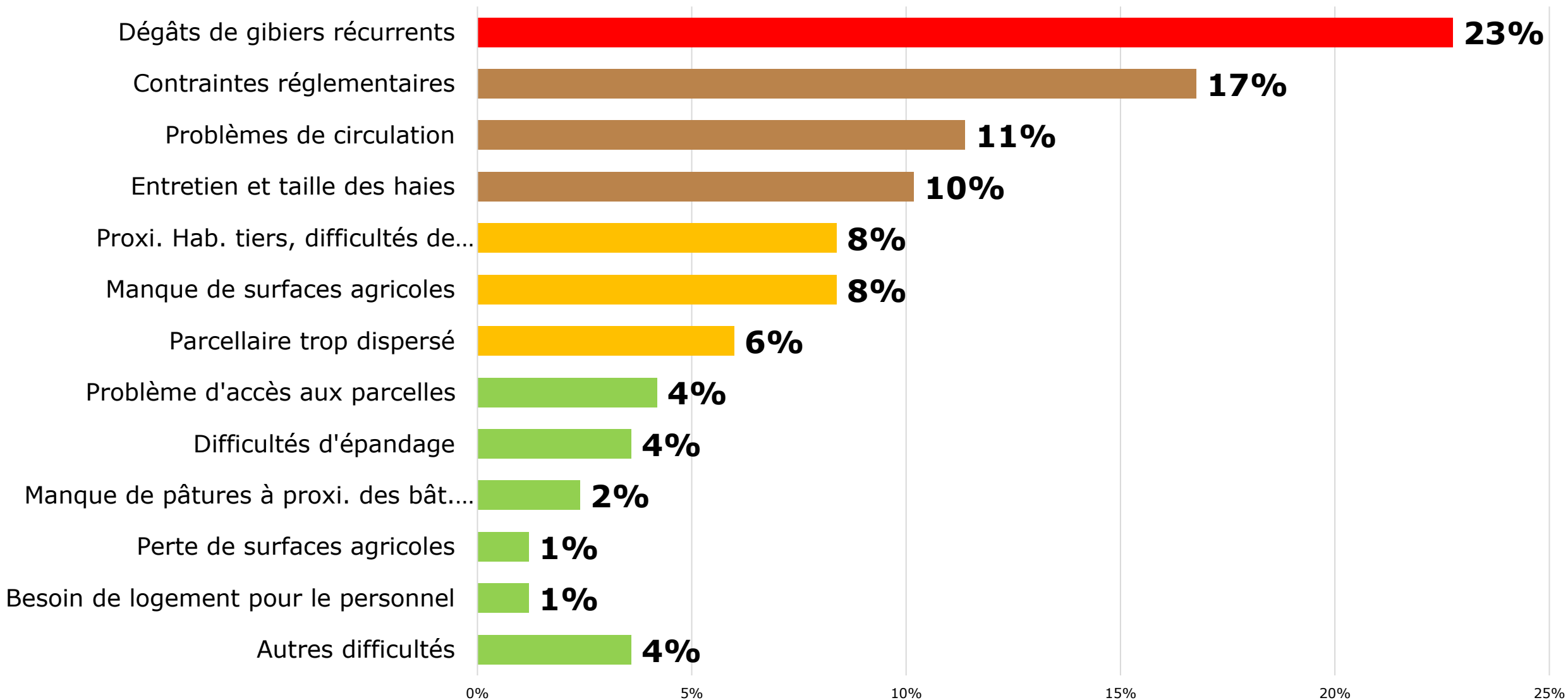
DIAGNOSTIC AGRICOLE : PAYS DE CONCHES

**EXPRESSION DES AGRICULTRICES
& AGRICULTEURS**



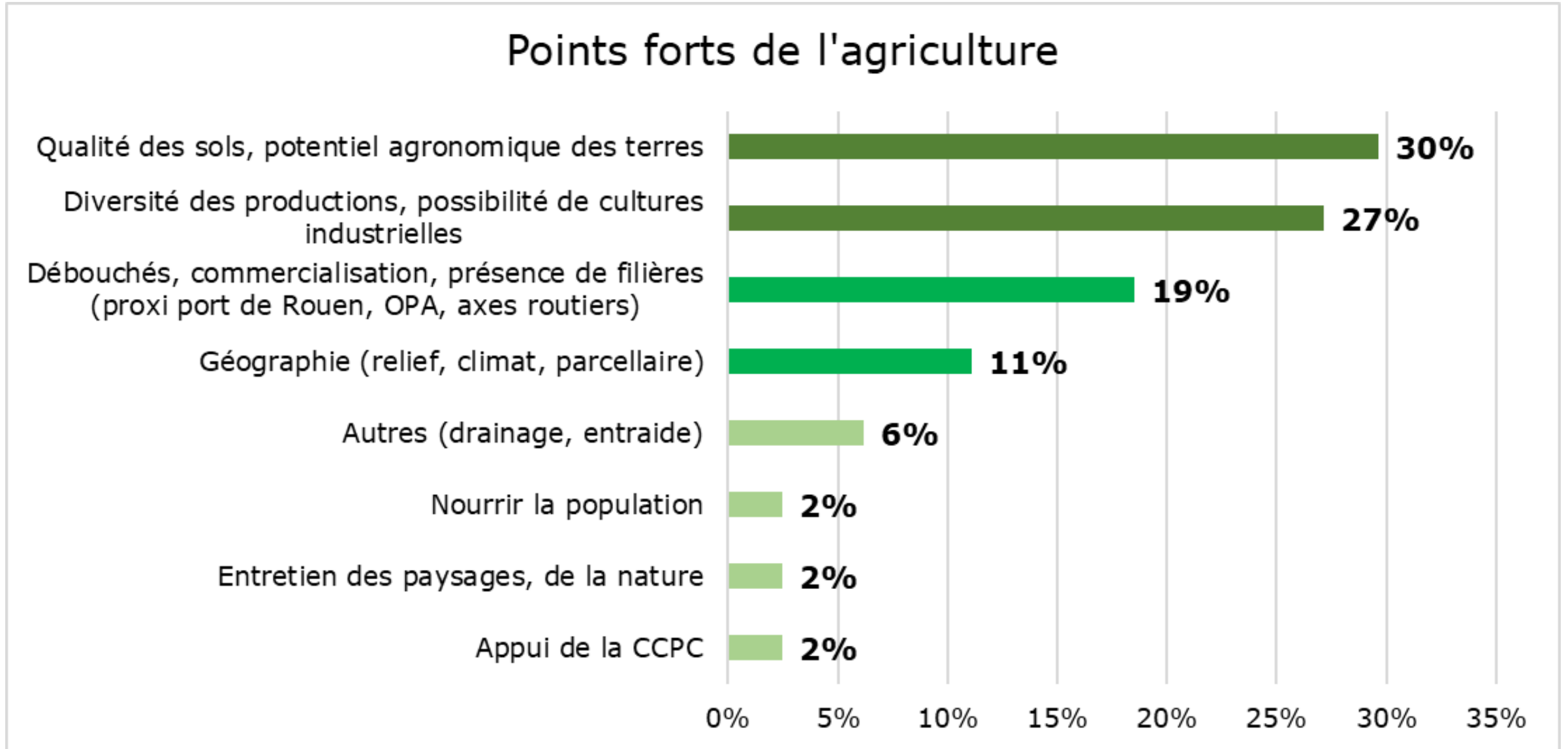
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

75% des exploitations enquêtées rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur activité sur le territoire



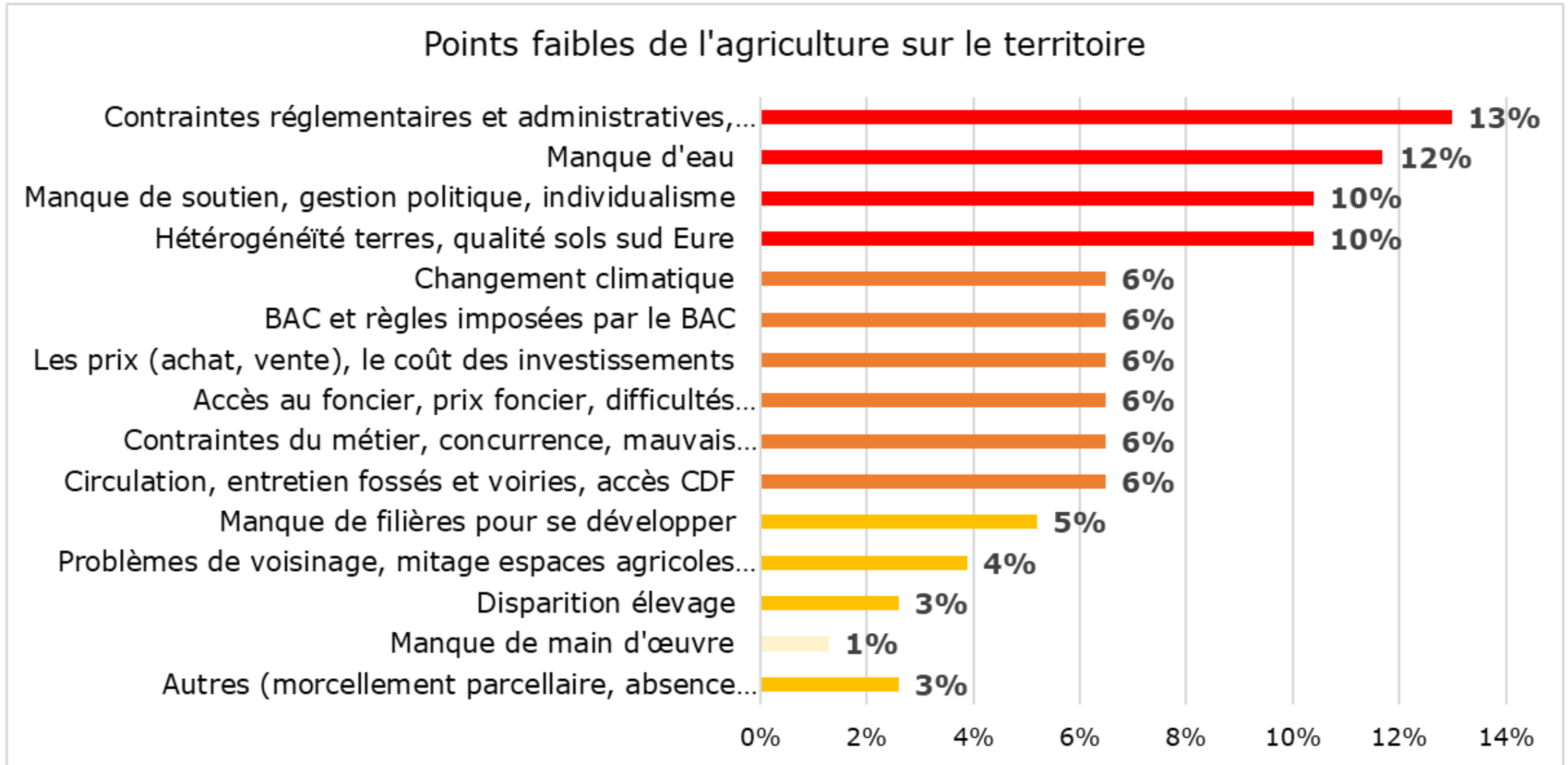
POINTS FORTS DE L'AGRICULTURE

67% des exploitants enquêtés ont répondu à cette question (soit 63 réponses).



POINTS FAIBLES DE L'AGRICULTURE

69% des exploitants enquêtés ont répondu à cette question (soit 64 réponses).



DIAGNOSTIC AGRICOLE : PAYS DE CONCHES

ENJEUX ET ATELIERS



SYNTHESE DES ENJEUX

Protection du foncier agricole et des corps de ferme

Limiter et maîtriser la consommation de foncier
Protéger les corps de ferme vis-à-vis de
l'urbanisation
Permettre l'évolution des anciens corps de ferme

Communication, voisinage, mobilités

Gérer des interfaces entre zones d'habitat et parcelle agricole (ZNT, chemin rural...)
Communiquer sur l'activité agricole, Arrivée nouveaux habitants
Prendre en compte les circulations agricoles, entretien et aménagement des routes, accès aux parcelles

ENJEUX

Agriculture, environnement et paysage

Maintenir les prairies pour les activités d'élevage
Entretien des milieux et agriculture (paysage, haies, mare...)
Préserver le cadre de vie rural, le patrimoine bâti
Limiter les dégâts de gibier

Développement économique de l'agriculture

Prendre en compte des futurs projets agricoles et faciliter leur évolution
Favoriser la diversification des exploitations (circuits courts, agrotourisme, énergies renouvelables)
Favoriser la reprise et l'installation en agriculture
Permettre l'implantation d'activités en lien avec l'agriculture (CUMA, Coop., machinisme, teillage...)

Protection du foncier agricole et des corps de ferme

<p>Partagez-vous ces enjeux ? Quel(s) est(sont) l'(les) enjeu(x) le(s) plus important(s) ? Pourquoi ? <i>Hiérarchiser avec une numérotation</i></p>	<p>Comment y répondre ? Quelles sont les actions à mettre en œuvre ?</p>
<p><input type="checkbox"/> Limiter et maîtriser la consommation de foncier, mitage de l'espace</p> <p><input type="checkbox"/> Protéger les corps de ferme vis-à-vis de l'urbanisation</p> <p><input type="checkbox"/> Permettre l'évolution des anciens corps de ferme</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Limiter et maîtriser la consommation de foncier, mitage de l'espace</p> <p><input type="checkbox"/> Protéger les corps de ferme vis-à-vis de l'urbanisation</p> <p><input type="checkbox"/> Permettre l'évolution des anciens corps de ferme</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :<u>.....</u></p>	

DIAGNOSTIC AGRICOLE CC du PAYS de CONCHES

11 Mai 2026

Delphine OMNÈS-LEBLANC
Catherine CROIX
Mathieu DEWULF

normandie.chambres-agriculture.fr

